

GUIDE



SCHÉMA STRATÉGIQUE DES PÔLES STRUCTURANTS DANS LES VOSGES CENTRALES

Document de synthèse actualisé – 2020



À qui est destiné ce guide ?

Le public visé par ce guide est composé des élus des communes, des EPCI des Vosges Centrales ainsi que des partenaires institutionnels (État, Département, Région, chambres consulaires, etc.).

Ce guide a été conçu comme un document méthodologique pour faciliter la compréhension des principes retenus par le SCoT et leur application dans le cadre de sa mise en œuvre. Il n'est pas la reprise exhaustive du SCoT. Il vise seulement une information de ses utilisateurs, notamment pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

Il n'a pas de caractère opposable juridiquement et ne se substitue en aucun cas aux orientations définies dans le SCoT. De plus, le document SCoT en cours de révision n'étant pas approuvé, il est encore susceptible d'être modifié.

- *La première partie porte sur le diagnostic et les enjeux,*
- *La seconde partie rappelle les orientations et les principales prescriptions formulées dans le SCoT (stade de la première révision),*
- *La partie trois est constituée de suggestions formulées par les bureaux d'études qui complètent celles du SCoT pour aller plus loin dans la mise en œuvre, notamment pour encourager de bonnes pratiques, une bonne coopération partenariale et une bonne convergence des interventions publiques.*

Ce document été élaboré avec l'appui technique du Cabinet Inddigo en charge de l'étude. Une présentation de ce guide a eu lieu auprès des élus des Vosges Centrales et des partenaires institutionnels lors des réunions territorialisées du 30/11/2017 à Xertigny, du 12/12/2017 à Charmes, du 13/12/2017 à Dompaire et du 14/12/2017 à Épinal.



L'édito du Président : consolider les pôles structurants



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement territorial pour 20 ans. Sa mise en révision a offert l'opportunité de diagnostiquer l'état de l'armature urbaine et les besoins en équipements et en services nécessaires aux bons fonctionnements du territoire.

Face à l'affaiblissement des pôles urbains et des bourg-centres, le Syndicat a souhaité engager une démarche stratégique visant la consolidation des pôles qui structurent le territoire des Vosges Centrales. Cette préoccupation a constitué l'un des fils rouges de la révision du SCoT. Elle vient ainsi guider l'ensemble de la stratégie d'aménagement et d'urbanisme pour :

- Renforcer le rayonnement des pôles structurants de différentes tailles dans un réseau solidaire pour maintenir l'attractivité et les équilibres territoriaux,
- Faciliter l'accès aux équipements et aux services de l'ensemble de la population du territoire du SCoT, y compris dans les territoires ruraux,
- Optimiser les moyens d'interventions publics pour garantir la cohérence territoriale à l'échelle du bassin de vie des Vosges Centrales et limiter les effets négatifs de l'étalement urbain.

Une étude de consolidation des pôles structurants et de leur accessibilité a été menée avec le soutien du Département des Vosges et de l'État. Il appartiendra ensuite aux intercommunalités membres du Syndicat ainsi qu'aux autres partenaires de prendre le relais en s'appuyant sur leur compétence en matière de politique d'équipement et de services mais aussi de développement économique, d'activités commerciales, de mobilité.

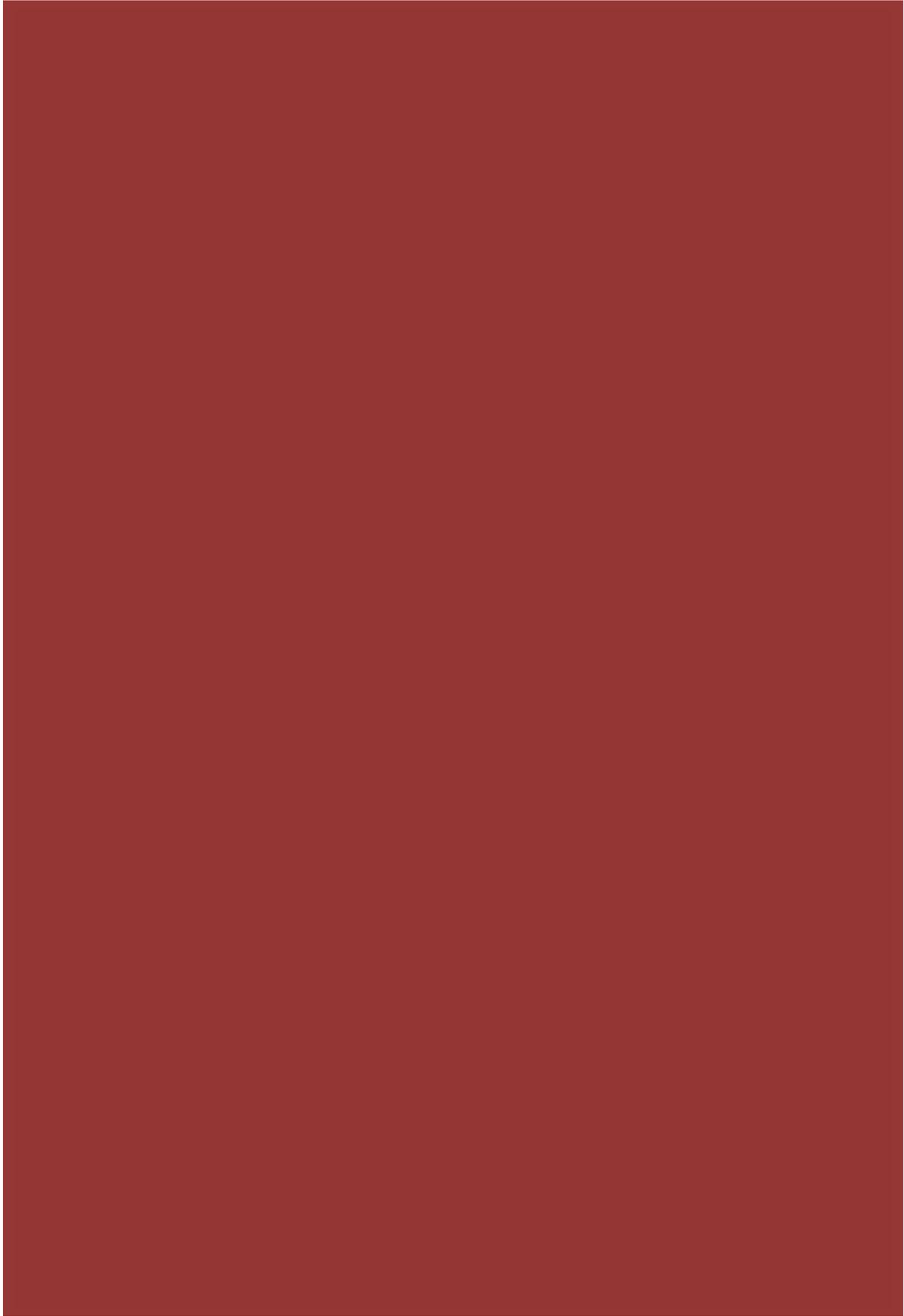
Toutes les interventions publiques devront concourir à servir cet objectif vital pour le territoire, de renforcement de l'armature urbaine.

Je remercie tous les élus des Vosges Centrales et tous les partenaires institutionnels du Syndicat pour leur contribution active à cette initiative et vous souhaite une bonne lecture.



Michel Heinrich,

Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales



SOMMAIRE

PARTIE 1. Éléments de diagnostic et enjeux

1.1. Le constat de l'affaiblissement des centralités	P.7
1.2. Un socle à conforter pour les centralités	p.9
1.3. Une accessibilité inégale	p.13
1.4. Synthèse des enjeux de l'armature urbaine	p.16

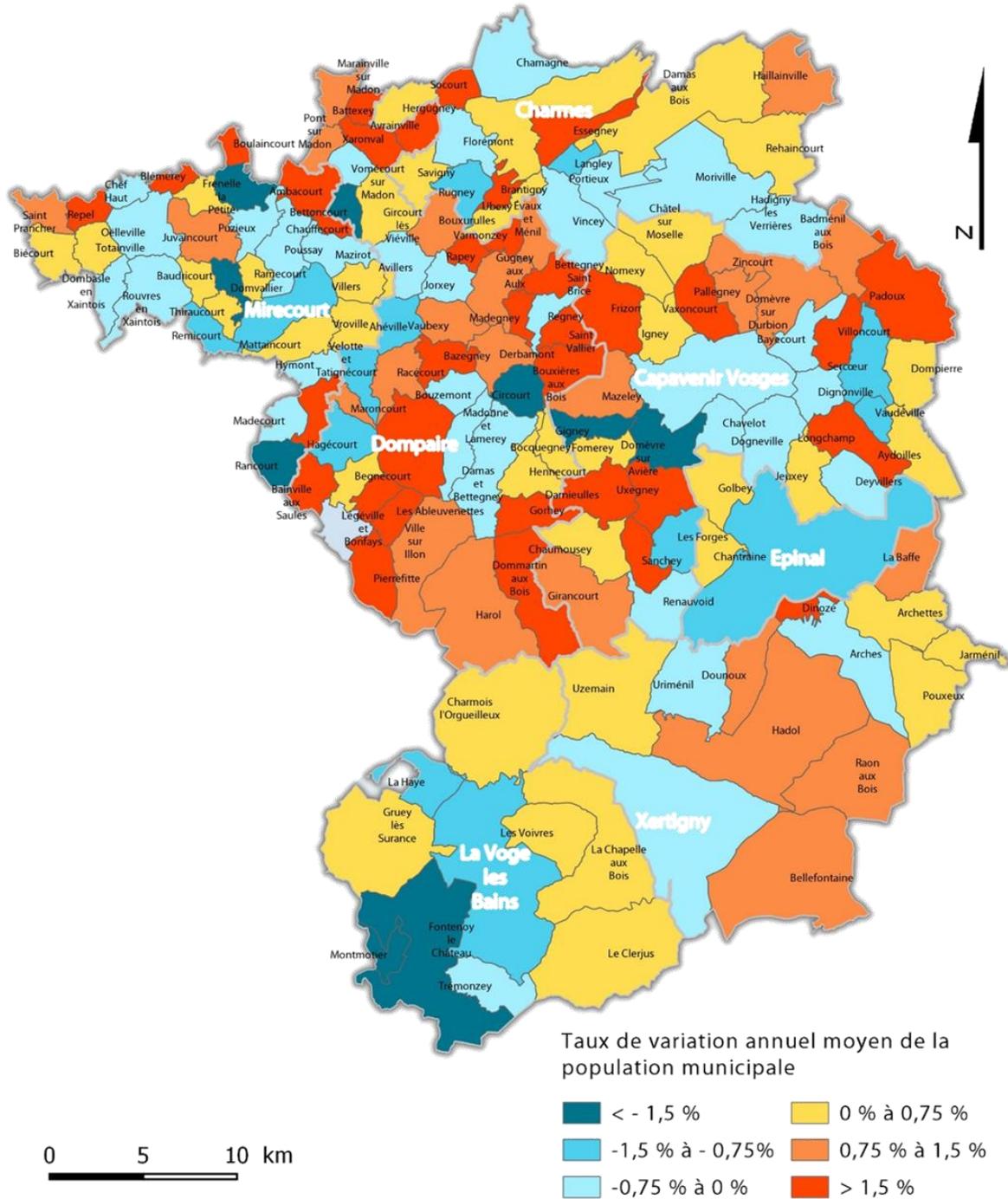
PARTIE 2. Ce que dit le SCoT

2.1. Ce que dit le PADD	p.19
2.2. Ce que dit le DOO	p.25

PARTIE 3. Vers la mise en œuvre du SCoT

3.1. Mobiliser les partenariats pris dans la dynamique de l'armature	p.32
3.2. Mettre en œuvre les bassins de solidarités	p.35
3.3. Revitalisation des centres-bourgs	p.43

Evolution démographique entre 2006 et 2014



Réalisation SCot des Vosges Centrales - avril 2018 / Source INSEE

1. Éléments de diagnostic et enjeux

1.1. Le constat de l'affaiblissement des centralités

Le diagnostic sur l'armature territoriale vise à identifier les enjeux du territoire et à déterminer les leviers du SCoT pour agir sur la redynamisation de l'armature.

- **Un essoufflement démographique surtout dans les pôles**

Les Vosges Centrales comptent 136 660 habitants. Au cours des huit premières années d'application du SCoT, la population est restée quasiment stable. Ce constat recouvre cependant de grandes disparités internes au territoire. Le taux d'évolution démographique est négatif à Épinal et dans presque tous les bourgs-centres (à l'exception de Charmes et Dompain). Tandis qu'il est positif dans la plupart des pôles de proximité et dans les communes périurbaines attractives (voir carte ci-contre).

Cette tendance interpelle quant à l'avenir du territoire dans un contexte d'accélération des phénomènes de métropolisation et de concentration des dynamiques de développement dans les agglomérations métropolitaines.

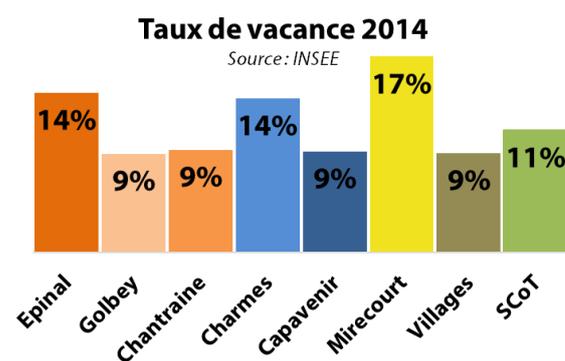
- **Un étalement urbain et une montée de la vacance résidentielle**

Entre 2001 et 2014, 1012 hectares ont été artificialisés principalement au détriment de l'agriculture mais 50 hectares ont été renaturés. Le solde net est de 962 hectares ce qui représente une augmentation de 9% en 13 ans. Le rythme d'artificialisation des sols tend à diminuer depuis les années 2000, mais il doit encore être accompagné d'une politique volontariste pour organiser un développement plus vertueux en adéquation avec les besoins.

Les résultats de l'évaluation ont mis en lumière une surestimation des besoins en logements et en zones d'activités, ainsi qu'un potentiel foncier insuffisamment exploité dans les friches industrielles et urbaines.

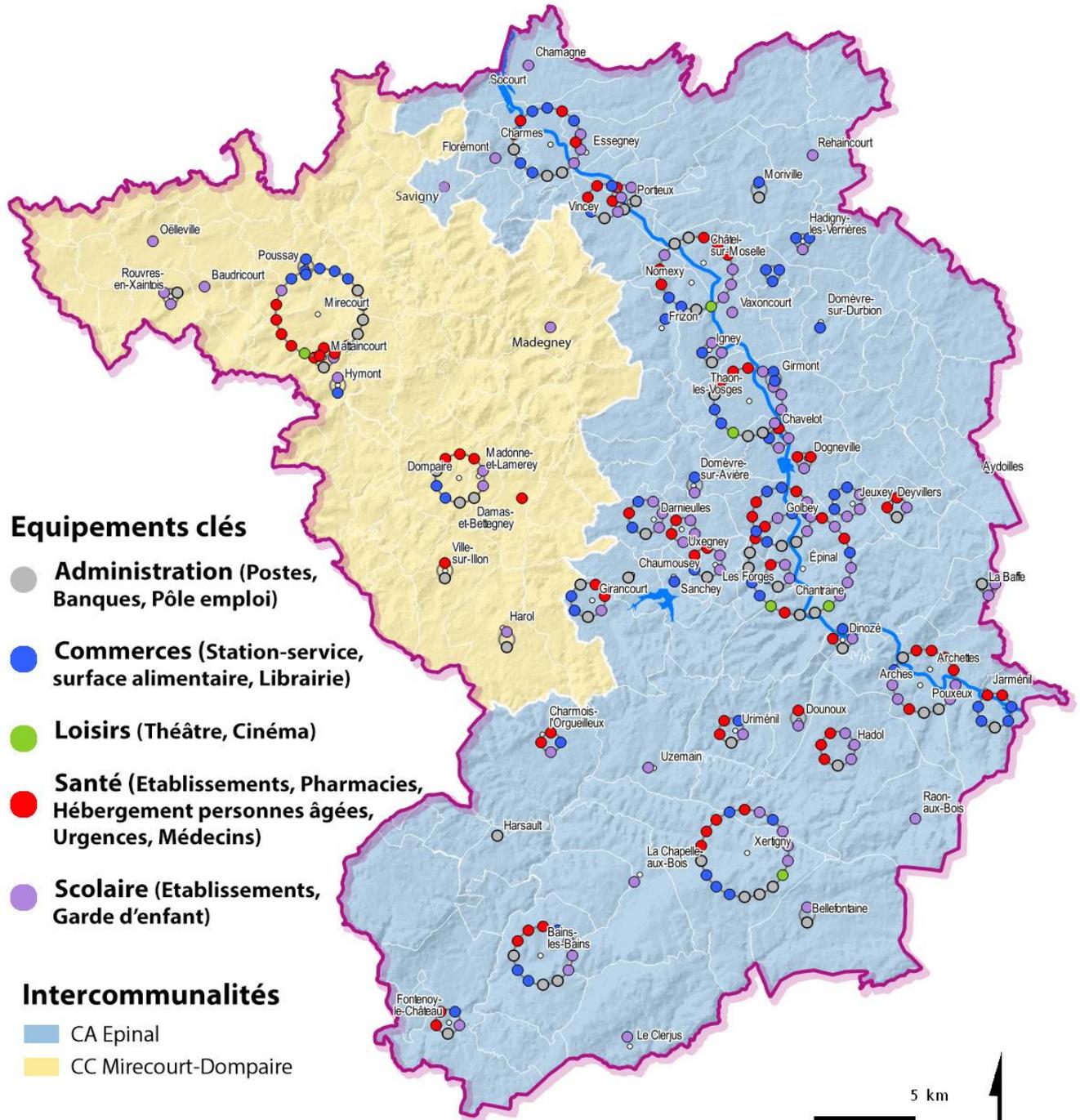
Entre 2006 et 2014, près de 37 % des logements neufs ont été construits dans des villages hors de l'armature urbaine du SCoT. L'intensification de l'étalement urbain lié à la construction de maisons individuelles en milieu périurbain ou rural s'est réalisée au détriment des pôles structurants.

Sous l'effet d'une libération en chaîne des logements existants à la suite de la mise sur le marché d'un volume de logements neufs surdimensionné, le phénomène de vacance résidentielle tend à progresser surtout dans le cœur d'agglomération spinalienne et les bourgs-centres qui présentent des taux de logements vides supérieurs à la moyenne du SCoT (11% en 2014). Toutefois, il est à noter que la vacance des logements se diffuse aussi dans les communes rurales



Le phénomène de vacance révèle une concurrence mal régulée entre les communes, dans un marché immobilier très détendu.

Offre en équipements et services dans les Vosges centrales



© SCot des Vosges centrales. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2017. N

1.2. Un socle à conforter pour les centralités

- **Un risque de perte d'attractivité des pôles urbains**

Le constat d'un transfert de population des villes et des bourgs vers la campagne s'est accompagné de celui de la fermeture des commerces de détail et de la sous-utilisation de certains services. Un risque de disparition de l'offre commerciale à terme menace certains secteurs.

Dans le même temps, l'étalement urbain a entraîné des coûts d'investissement importants en équipements et réseaux publics en milieu rural sans que leur rentabilité et leur usage soient garantis dans la durée, du fait des incertitudes liées à la mobilité résidentielle. C'est le cas par exemple des équipements scolaires, des réseaux techniques divers...

- **Des pôles structurants plutôt bien équipés malgré quelques manques**

L'offre scolaire et à destination de la petite enfance est assez performante

- ✓ Concernant les écoles primaires, le territoire est plutôt bien pourvu en comparaison des ratios régionaux et départementaux.
- ✓ Si l'on compare Épinal avec les communes françaises de même taille (entre 32 et 34 000 habitants), on observe qu'elle est très bien positionnée en offre de lycées d'enseignement général et en écoles primaires.
- ✓ Les bourgs-centres ruraux assurent l'accueil des enfants des communes plus rurales dans les équipements scolaires.

Si ces communes disposent généralement de groupes scolaires primaires, un enjeu sera d'assurer des pôles « complets » en termes d'offre scolaire et extrascolaire, de manière à assurer une certaine lisibilité de

l'armature territoriale. Un point de vigilance serait à observer pour conserver ou pérenniser les unités de restaurations collectives, les accueils du soir, les crèches ou encore les activités extrascolaires autour des écoles.

L'offre de santé présente une répartition inégale sur le territoire

- ✓ L'offre de santé est principalement polarisée par Épinal, Golbey, Mirecourt Capavenir Vosges et Charmes qui offrent le plus grand nombre de professionnels et de structures médicales.
- ✓ A l'inverse, on observe des secteurs importants moins bien pourvus aux franges du territoire.
- ✓ La création récente de maisons médicales en milieu rural apporte un rééquilibrage.

D'après l'analyse de l'enquête communale de 2015 (Source Inddigo), l'inégal accès aux services de soins renforce la vulnérabilité des populations habitant dans les franges périphériques dépourvues d'offre sanitaire notamment les personnes âgées dépendantes.

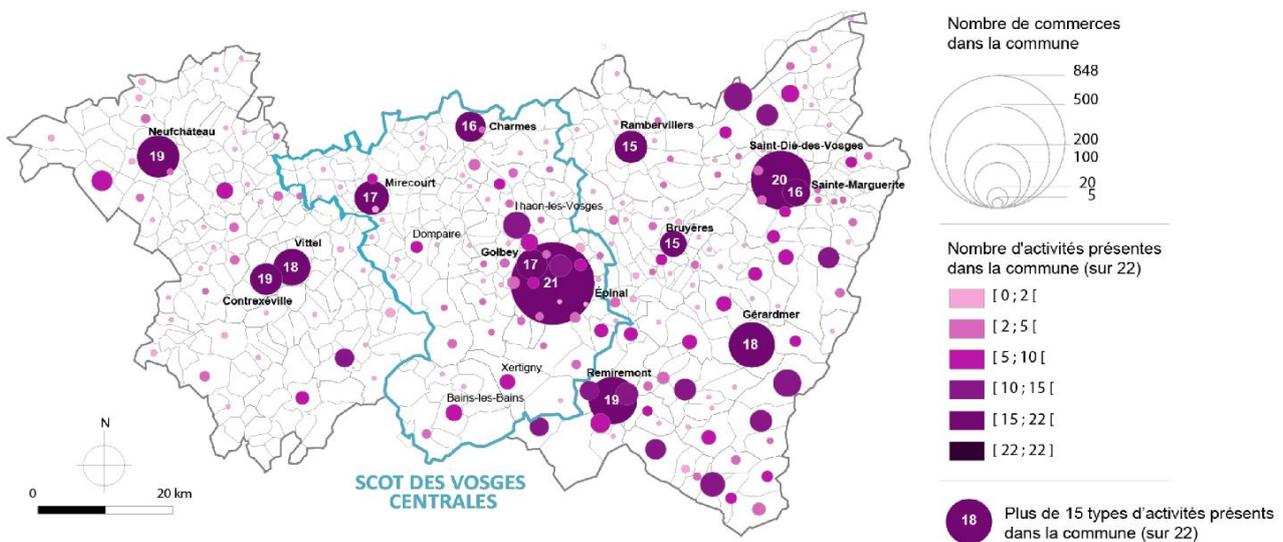
L'offre de services publics est porteuse d'une véritable dynamique

- ✓ L'offre en services administratifs est naturellement plutôt centralisée sur Épinal (Tribunal d'instance, de grande instance, gendarmerie, ...), mais les pôles relais du territoire bénéficient d'un équipement complémentaire (par exemple, un centre des finances publiques est également implanté à Mirecourt, Charmes, Dompain, Capavenir, Châtel).
- ✓ Par ailleurs certains services complémentaires ont récemment émergé sur le territoire, proposant ainsi des lieux multi-services et ouverts sur le numérique.

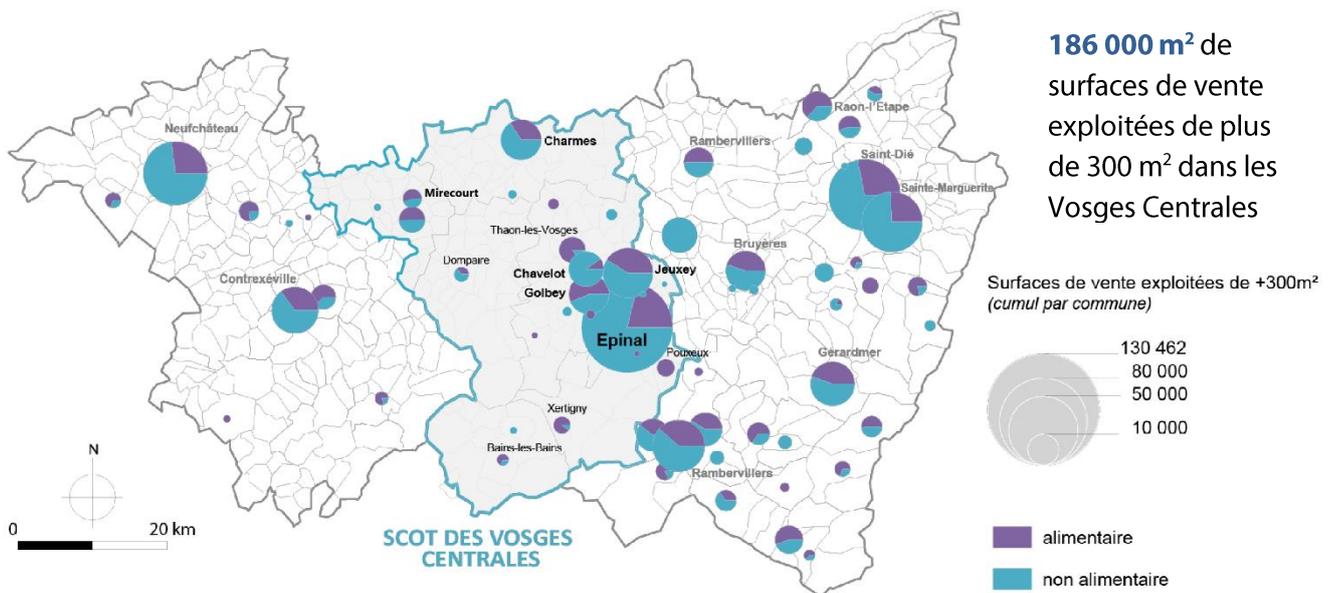
- ✓ Un constat important est que le territoire est porteur d'une véritable dynamique en termes de projets de services.
 - Agences postales, relais postal,
 - Maisons médicales, centres sociaux,

- Résidences pour séniors,
- Maison d'Assistance Maternelle,
- Maison médicale et mini-crèche,
- Cellules multiservices, Relais-SNCF,
- Maison des services publics,
- Maisons des associations.

Structure du commerce de détail dans les Vosges Centrales en 2014 (CCI Lorraine)



Réalisation CCI Lorraine, source : INSEE BPE - 2014



Réalisation CCI Lorraine, source : INSEE BPE - 2014

Les équipements culturels maillent correctement le territoire

- ✓ Épinal est particulièrement bien équipés sur le plan culturel au regard des villes de même taille (entre 32 et 34 000 habitants).
- ✓ L'offre en salles de spectacle et la programmation culturelle sont concentrés dans les pôles (Épinal, Capavenir Vosges, Charmes, Mirecourt, Xertigny, Golbey, La Vôge-les-Bains, Nomexy et Darnieulles et Dompierre).
- ✓ Près de la moitié des communes disposent de bibliothèques, médiathèques ou salles de lecture, mais seules les principales disposent d'équipements culturels supplémentaires (cinéma, théâtre ou bar associatifs).

• Un bon maillage commercial malgré une tendance au recentrage dans l'agglomération spinalienne

✓ Le commerce de détail

Les commerces de détail représentent 1 475 établissements employant 3 073 salariés, soit 7 % de l'emploi salariés (sources CLAP 2015).

La répartition des commerces de proximité révèle encore un bon maillage dans les bourgs centres des territoires ruraux malgré une évolution contrastée.

L'ouest du territoire et le sud ont été plus touchés par les fermetures de commerces

et sont de ce fait moins équipés tandis que la vallée de la Moselle et surtout l'agglomération spinalienne bénéficient d'un meilleur dynamisme.

Le territoire dispose donc encore de nombreux commerces de proximité (boulangeries, épiceries, pharmacies et banques).

✓ Surfaces de plus de 300 m²

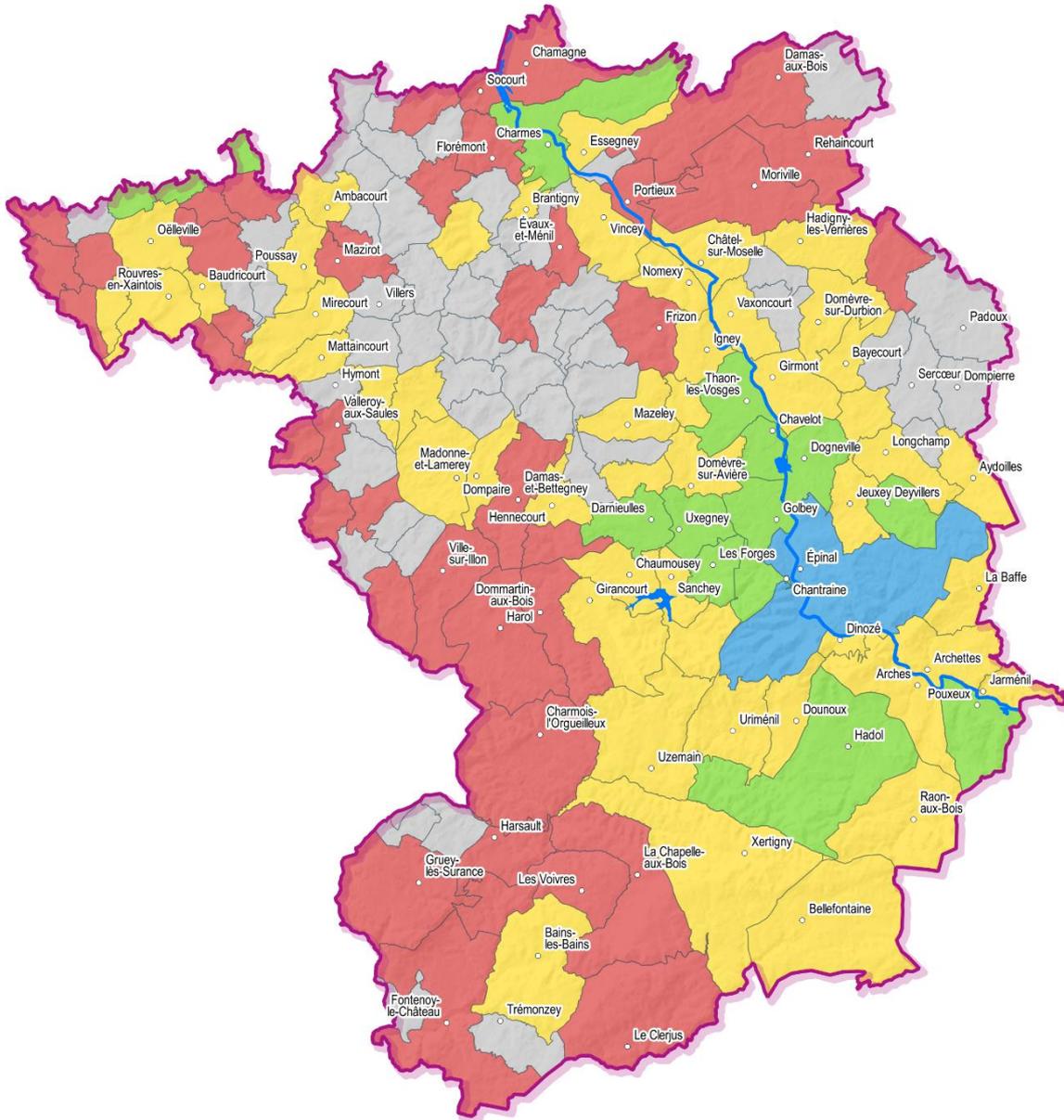
En 2014, 150 établissements totalisant 186 000 m² de surfaces de vente sont exploités dans des points de vente de plus de 300 m², essentiellement dans les zones commerciales.

Entre 2006 et 2014, les données de l'atlas de la distribution LSA montrent que le parc de magasins alimentaires de plus de 300 m² a globalement augmenté de 39% et la surface de vente exploitée de 21%. Sur cette période le nombre et la surface de vente des discounters a pratiquement doublé.

À terme, la relocalisation, la modernisation et l'agrandissement des points de vente existants devraient se poursuivre dans un contexte concurrentiel tendu et sur des marchés de consommation relativement peu dynamiques. Il est aussi à craindre la fermeture des supermarchés vieillissants.

La présence de ces structures commerciales détermine fortement l'organisation de l'armature non seulement commerciale mais aussi territoriale, en renforçant la vulnérabilité des communes les plus rurales et la disparition des commerces de proximité.

SCoT des Vosges Centrales - Vulnérabilité



Vulnérabilité

- très vulnérable
- vulnérable
- faiblement vulnérable
- non vulnérable
- Une ou plusieurs données manquantes

0 5 km



© SCoT des Vosges centrales. Sources : OSM, CLC06, UE-MNE. Réalisation : INDDIGO, 2018.

1.3. Une accessibilité inégale

- Une forte mobilité dépendante de la voiture individuelle

L'étalement urbain des dernières décennies et la concentration de l'emploi dans l'agglomération d'Épinal rendent les Vosges Centrales très dépendantes des déplacements en voitures individuelles. Avec un taux d'équipement des ménages en voiture supérieur à 90%, le territoire est sous l'emprise de la voiture individuelle pour les liaisons intercommunales. Pourtant, Épinal se démarque avec un taux d'équipement des ménages en voiture plus modéré (74%), ainsi que Mirecourt (76%), Golbey (81%) et Capavenir Vosges (81%).

Le phénomène de desserrement urbain a entraîné l'éloignement de nombreux actifs de leur lieu de travail concentré principalement dans le cœur d'agglomération spinalienne.

Les déplacements domicile-travail entre communes représentent près de 42 500 navettes par jour (flux de plus de 20 personnes).

La zone centrale comprenant Epinal, Golbey, Chavelot, et Capavanir où se

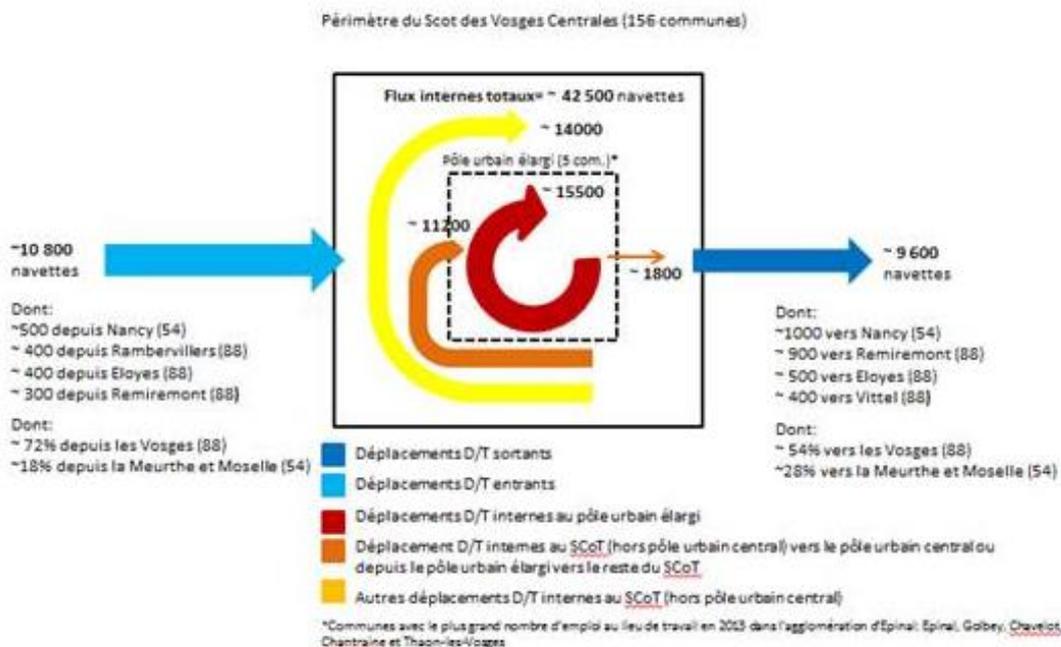
situent les principaux pôles d'emplois draine les deux tiers de ces flux, parmi lesquels 40 % proviennent d'une commune de résidences située en dehors de cette zone. Les déplacements domiciles-travail vers l'intérieur des Vosges Centrales (10 800 navettes) sont légèrement supérieures à ceux vers l'extérieur (9 600 navettes).

- Une vulnérabilité des ménages pour la mobilité

Outre l'inconvénient des émissions de gaz à effet de serre, la forte dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle dans les territoires ruraux génère un risque de précarisation de certains ménages en matière de mobilité, surtout si le prix des carburants augmente. L'isolement géographique, le manque d'accès aux soins et aux services des personnes vulnérables concernent une partie non négligeable du territoire comme l'illustre la carte ci-après.

NB : La méthode évalue la vulnérabilité des ménages des communes en faisant varier le prix du carburant et en tenant compte de la distance d'accès aux services et à l'emploi, ainsi que du profil social des ménages.

Synthèse des flux domicile-travail



- **Des pôles structurants plutôt bien équipés mais un risque de perte d'attractivité**

Malgré quelques manques identifiés ponctuellement, le territoire présente cependant un bon maillage d'équipements et de services dans les principales polarités.

Toutefois, le transfert de population des villes et des bourgs vers la campagne s'est accompagné d'une multiplication de petits pôles d'hyper-proximité en concurrence avec les autres pôles de l'armature urbaine au moment des choix résidentiels des ménages.

Dans le même temps, l'étalement urbain a entraîné des coûts d'investissement importants en équipements et en réseaux publics en milieu rural sans que leur rentabilité et leur fréquentation soient garanties dans la durée, du fait des incertitudes liées à la mobilité résidentielle. C'est le cas par exemple pour les équipements scolaires, des réseaux techniques...

Il en résulte un risque d'affaiblissement général du niveau de services à la population tant en milieu rural que dans les villes et les Bourg-Centres

- **Un besoin de consolider des bassins de solidarité autour des pôles structurants**

Le SCoT approuvé en 2007 affichait un besoin de mieux structurer le territoire autour d'une armature urbaine mais peu de préconisations spécifiques avaient été définies hormis l'encadrement de l'étalement urbain.

La stabilité démographique et la crise économique ont amoindri les effets régulateurs prévus dans une perspective de croissance. En conséquence, les prescriptions du SCoT surtout orientées sur l'habitat n'ont pas eu l'influence attendue sur la consolidation des pôles structurants qui

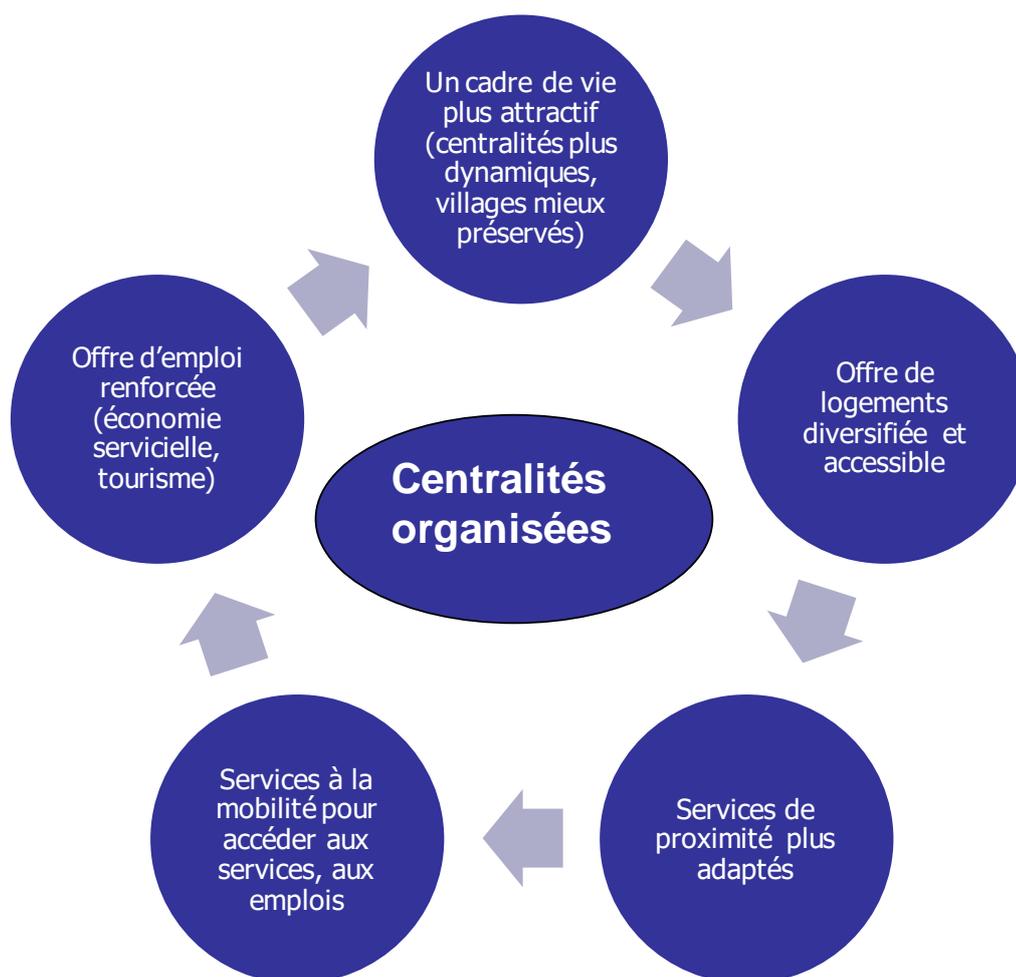
relève aussi des politiques communales, intercommunales, départementales, régionales et nationales de renouvellement urbain, d'équipements et de services.

La lutte contre la dévitalisation des bourgs-centres et la déstructuration du maillage de services sont aujourd'hui et pour les années à venir, autant de défis à relever pour le territoire.

C'est pourquoi, il conviendrait à l'avenir de privilégier une intervention transversale et plus concertée sur la Ville Moyenne d'Épinal et les bourgs-centres en privilégiant la localisation de nouveaux équipements et services de proximité dans les pôles structurants les mieux placés pour bien desservir l'ensemble de l'espace rural environnant.

Les leviers d'actions peuvent être les suivants :

- **la planification urbaine à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT,**
- **la mise en cohérence des politiques publiques entre collectivités locales et avec le Département, la Région et l'Etat ainsi que la mise en place de partenariats avec les acteurs privés (commerçants, artisans, métiers de services...),**
- **la mise en place de partenariat avec les acteurs privés vers un urbanisme de projet.**



1.4. Synthèse des enjeux de l'armature urbaine

- **Des atouts à valoriser**
 - Une forte polarisation dans la vallée de la Moselle,
 - Un bon niveau d'équipement dans la Ville moyenne d'Épinal au regard des villes de taille comparable,
 - Un dynamisme des collectivités avec des coopérations en cours de développement,
 - Une bonne accessibilité ferroviaire et routière sur l'axe entre Nancy, Épinal et Remiremont.
- **Des faiblesses à pallier**
 - Une fragilisation des centres-villes et centres-bourgs
 - Des territoires périphériques moins bien polarisés, notamment dans les franges est, ouest et sud du territoire,
 - Une relative dispersion des équipements de proximité dans certaines zones,
 - Une tendance à la concentration commerciale et à la réduction du nombre de commerces de détail dans les secteurs ruraux périphériques,
 - Un territoire très dépendant de la voiture individuelle,

- Une accessibilité régionale plus difficile au Sud du territoire,
 - Un besoin de rabattement vers les gares et les principaux arrêts de transports interurbains pour favoriser le report modal,
 - **Des risques à prévenir**
- Un risque de concurrence entre les pôles de proximité dans certains secteurs,
- La dévitalisation du commerce de centre-ville et de bourg-centre sous l'effet de la concentration commerciale dans les zones périphériques,
- Un enclavement du sud-ouest du territoire,
- Une montée de la vulnérabilité des ménages en matière de mobilité du fait de la dépendance à la voiture individuelle, du vieillissement démographique et de l'augmentation du coût du carburant,
- Une augmentation de la pollution liée aux transports.
 - **Des opportunités à saisir**
- L'essor de la technologie numérique pour mieux diffuser l'offre en service en milieu rural et optimiser les obligations de déplacements utilitaires,
- La réforme territoriale pour optimiser les possibilités de mutualisation des services et d'organisation des transports,
- Les potentialités du numérique pour arrimer le territoire aux grands pôles lorrains,
- La transition énergétique pour encourager et organiser les modes alternatifs à la voiture individuelle.

2. Ce que dit le SCoT

Les grandes orientations du PADD des Vosges Centrales de 2015 sont :

ORIENTATION 1 – Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales

- 1-1. Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles
- 1-2. Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire
- 1-3. Renforcer et affirmer les spécificités économiques
- 1-4. Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence énergétique
- 1-5. Faciliter l'accueil des activités et des entreprises

ORIENTATION 2 – La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT

- 2-1. Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés
- 2-2. Conformer l'armature actuelle, par la polarisation et les mutualisations
- 2-3. Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire
- 2-4. Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

ORIENTATION 3 – La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

- 3-1. Reconquérir les friches urbaines et industrielles, et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire
- 3-2. Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- 3-3. Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- 3-4. Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique
- 3-5. Produire des énergies renouvelables respectueuses du territoire

Les grandes parties du DOO des Vosges Centrales sont :

PARTIE 1 – Les objectifs thématiques en faveur du renforcement de l'armature territoriales

- Maîtrise foncière
- Habitat
- Développement économique
- Commerce et artisanat
- Mobilités
- Équipements, services et numérique

PARTIE 2 – Les objectifs thématiques en faveur de la protection et de la valorisation des ressources

2.1. Ce que dit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

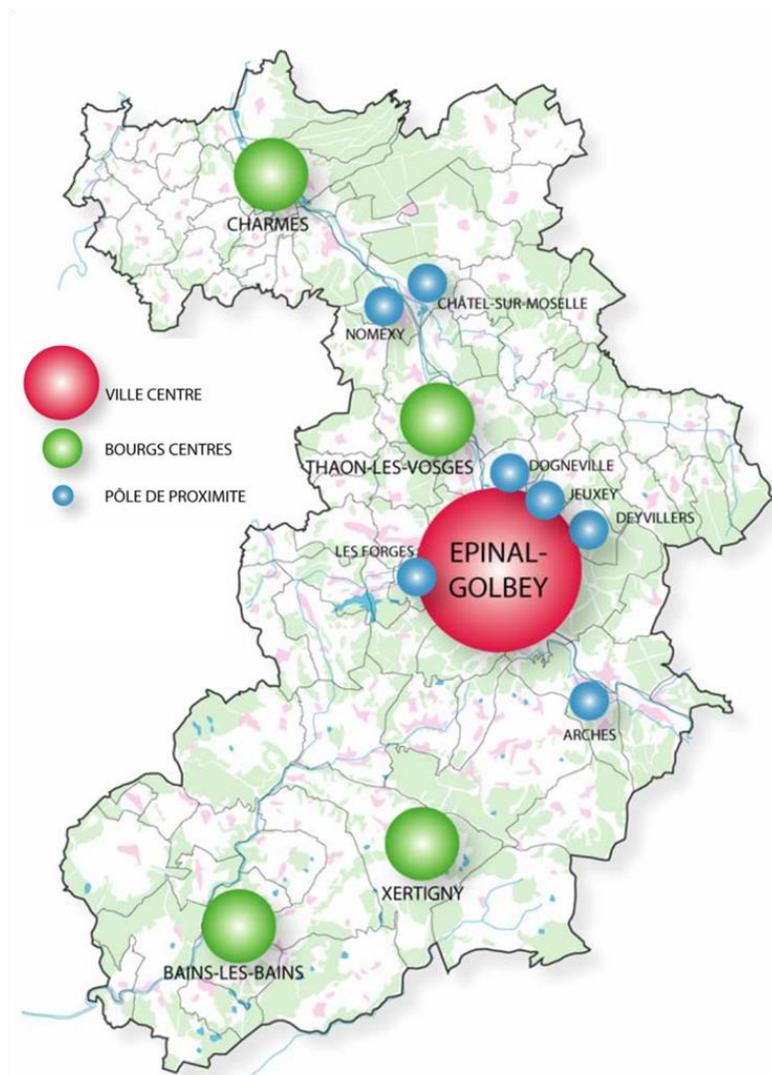
- Rappel du PADD voté en 2007

Pour mémoire, le précédent SCoT préconisait une structuration du territoire selon trois niveaux de polarités :

1. Le pôle d'Épinal-Golbey, identifié comme ville centre et pôle métropolitain à renforcer fournissant les services urbains de haut niveau.

2. Les 4 bourgs-centres de Charmes, Thaon-les-Vosges, Xertigny et Bains-les-Bains, devant être consolidés par des actions en faveur de l'animation commerciale, des opérations d'aménagement urbain, la construction de maisons de retraite, d'équipements et de services sociaux et culturels, le développement de systèmes de déplacements souples à la demande.

3. Les 7 pôles de proximité de Nomexy, Châtel, Dogneville, Jeuxy, Deyvillers, les Forges, et Arches, identifiés comme des points relais et présentant une offre de commerces alimentaires et de services de proximité à conserver.



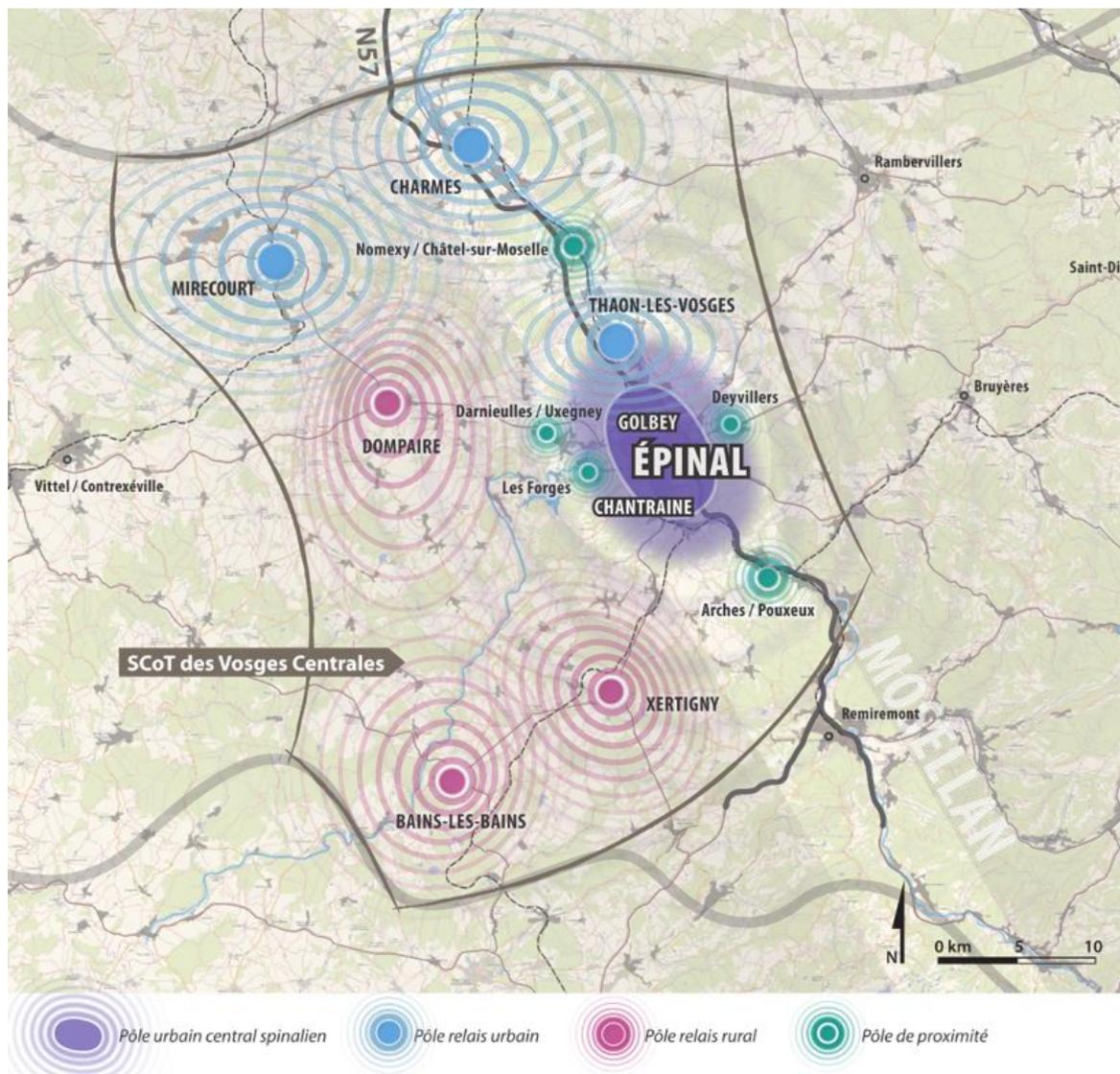
Les résultats de l'évaluation et du diagnostic réactualisé ont montré une fragilisation du pôle principal d'Épinal-Golbey et des 4 bourgs-centres au profit des campagnes périurbaines. La ville d'Épinal et les 2 bourgs-centres de la Vôge (Xertigny et Bains-les-Bains) pâtissent plus particulièrement des évolutions récentes.

L'étude Inddigo a par ailleurs montré l'émergence de nombreux petits pôles, dans une logique de dispersion territoriale et de manque de coordination des investissements portés par la puissance publique.

- Ce que dit le nouveau SCoT

Orientation 2 du PADD : « La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT ».

> Sous-orientation 2.2 Conforter l'armature territoriale actuelle par la polarisation et les mutualisations



Structurer le territoire à partir d'une armature urbaine resserrée

Le SCoT porte l'ambition d'assurer la cohérence du développement urbain et d'améliorer le fonctionnement du territoire à travers le projet d'une armature territoriale resserrée. Il définit un réseau de pôles urbains et ruraux structurants, complémentaires et

accessibles, dont les aires d'influence s'articulent avec les autres territoires du SCoT.

L'armature territoriale des Vosges Centrales s'organise autour de deux espaces complémentaires, eux-mêmes structurés par différents pôles. Chaque pôle rayonne autour d'un espace plus vaste, et ne se limite pas à une commune : il fonctionne en réseau avec les communes voisines.

1. Un corridor de développement (le Sillon Mosellan), sur lequel s'organisent des polarités urbaines

Épine dorsale du développement des Vosges Centrales, le Sillon Mosellan dessine une «ville réseau» où se concentrent les emplois, les habitants, et les équipements de rayonnement métropolitain... Structuré par la vallée de la Moselle et les infrastructures de transport (RN 57, canal des Vosges, voie ferrée), le Sillon Mosellan s'organise autour de 4 types de pôles.

> Un pôle urbain central métropolitain (Golbey-Épinal-Chantraine) :

Rôle : locomotive territoriale, son rayonnement dépasse le périmètre du SCoT. Au sein du Sillon Lorrain, conforter ses fonctions et ses équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement, etc.

> Une 1^{ère} couronne de l'agglomération spinalienne organisée autour de 3 pôles de proximité (Darnieulles/Uxegney, Deyvillers et Les Forges).

Rôle : porte d'entrée et de structuration de l'agglomération spinalienne en appui au pôle urbain central, ces pôles proposent une offre de proximité et fonctionnent en complémentarité avec les communes voisines.

> Trois pôles relais urbains (Mirecourt, Charmes et Capavenir Vosges)

Rôle : pour deux d'entre eux, rôle stratégique et d'équilibre au sein du Sillon Mosellan, l'un en interface avec le grand Sud nancéien (Charmes) et l'autre en appui du pôle urbain central (Capavenir Vosges). Pour le pôle de Mirecourt, peu connecté à la vallée de la Moselle, il structure son bassin de vie avec ses nombreux services et équipements.

> Deux pôles de proximité (Nomexy/Châtel-sur-Moselle et Arches/Pouxieux)

Rôle : complémentarité avec les communes voisines (Archettes et Pouxieux pour Arches et Châtel-sur-Moselle pour Nomexy), ils structurent un bassin de proximité et ont un rôle d'appui du pôle urbain central.

2. Des campagnes plurielles à valoriser, structurées autour de 3 pôles ruraux et de leurs aires d'influence

À la fois terres de production (notamment agricole), espaces de nature, de tourisme et de loisirs, les territoires ruraux des Vosges Centrales présentent un visage à multiples facettes (espaces sous influence péri-urbaine, campagnes fragilisées ou dynamiques tirant profit de ressources). Ils sont maillés d'un semis de bourgs et de villages, et sont animés par 3 pôles relais ruraux.

> Trois pôles relais ruraux (Dompierre, Xertigny et de La Vôge-les-Bains)

Rôle : structuration de leur bassin en proposant une gamme d'équipements et de services intermédiaires nécessaires au maintien des populations rurales.

Objectifs : renforcer le pôle en émergence de Dompierre pour permettre une montée en gamme des équipements et services, redéfinir les solidarités territoriales pour stopper la fragilisation des pôles de Xertigny et La Vôge-les-Bains.

> Un semis de bourgs et de villages

Rôle : les conforter comme socles de la vie de proximité, dont les services existants viennent en complément de ceux des pôles relais ruraux.

Renforcer les complémentarités entre pôles, bourgs et villages

L'armature territoriale tient compte du fonctionnement actuel du territoire et propose de relever collectivement les défis de l'aménagement du territoire à long terme : assurer un niveau de services et d'équipements satisfaisant aux habitants, desservir efficacement le territoire, limiter la dépendance à l'automobile, offrir un cadre de vie agréable et respectueux de la santé publique...

Par la mutualisation des services, l'organisation des transports et le renforcement de l'accessibilité du territoire (y compris numérique), l'armature territoriale doit permettre aux communes qui la composent d'atteindre un niveau de service et de qualité de vie au-delà des possibilités de chacune d'elles.

Outre la polarisation, les principes de l'armature urbaine reposent sur le renforcement des coopérations, le développement de services dématérialisés et sur l'optimisation au bénéfice de tous, des infrastructures, des équipements et des services. À cette fin, elle défend une urbanisation maîtrisée s'appuyant sur des polarités desservies par un réseau de transports performants (collectif et à la demande), des espaces agricoles et naturels préservés ainsi que la priorité donnée au renouvellement urbain, garanties d'une ville équipée, mixte, innovante et bien intégrée à son environnement.

Conforter le maillage du territoire en équipements et services

Le SCoT est porteur d'un développement équilibré du territoire gage de qualité de vie des habitants.. Villages, bourgs, villes et agglomération structurent le territoire en polarités plus ou moins intenses (services, commerces, équipements, emplois, etc.). Le

pari du SCoT révisé est de renforcer cette grande diversité du territoire permettant de répondre aux différentes aspirations des habitants des Vosges Centrales.

L'organisation des équipements et des services (à fort rayonnement ou de proximité) devra être à une échelle adaptée aux espaces de vie quotidienne, en limitant les distances de déplacement et la consommation d'espace.

À cette fin, le SCoT définit pour chaque type de polarité identifiée dans l'armature urbaine des objectifs spécifiques de fonctions et de services, qui seront déclinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Avec un souci de juste répartition des équipements sur son territoire, le SCoT veillera en particulier à la mise en cohérence des différents schémas de services intercommunaux.

Outre le maintien et le renforcement de l'offre d'équipements et de services, la consolidation des pôles urbains et ruraux identifiés dans l'armature passe également par une politique volontariste de recentrage des nouveaux logements, d'amélioration des logements existants et de leur accessibilité.

(cf. le Schéma structurant de la mobilité, des transports et des communications numériques pour les aspects liés à l'accessibilité des pôles structurants).

**PROPOSITION DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS
ET DE SERVICES PAR TYPE DE POLARITÉ**

	<i>Rôle dans l'armature</i>	<i>Priorités en termes d'équipements et de services</i>
<p>Pôle urbain central spinalien (Golbey/Épinal/Chantraine)</p>	<p>Rôle de pôle métropolitain Locomotive territoriale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les équipements à fort rayonnement dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement supérieur, tertiaire supérieur, recherche et développement 2. Renforcer l'offre à destination de la petite enfance 3. Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
<p>Pôles de proximité de la couronne spinalienne (Darnieulles/Uxegney, Deyvillers et Les Forges)</p>	<p>Pôles d'appui au cœur de l'agglomération spinalienne et doté d'un rôle de porte d'entrée et de structuration de la 1^{re} couronne de l'agglomération spinalienne</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Valoriser les centre-bourgs 5. Maintenir et conforter l'offre en services de proximité, particulièrement au niveau scolaire, alimentaire, santé, culture 6. Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
<p>Pôles relais urbains (Mirecourt, Charmes et Capavénir Vosges)</p>	<p>Rôle d'équilibre au sein du Sillon Mosellan pour Charmes et Capavénir Rôle structurant pour le bassin de vie de Mirecourt</p>	<ol style="list-style-type: none"> 7. Maintenir les services de proximité et compléter la gamme d'équipements intermédiaires dans les domaines de la santé, de la culture et de l'enseignement, et de la petite enfance 8. Améliorer l'accessibilité multimodale 9. Valoriser l'intermodalité des gares 10. Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population
<p>Pôles de proximité (Nomexy/Châtel-sur-Moselle et Arches/Pouxoux)</p>	<p>Rôle d'appui et d'articulation au sein du Sillon Mosellan Fonctionnent en réseau avec d'autres polarités</p>	<ol style="list-style-type: none"> 11. Valoriser les centre-bourgs 12. Maintenir et conforter l'offre en services de proximité, particulièrement au niveau scolaire, alimentaire, santé et culturel 13. Valoriser l'intermodalité des gares 14. Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population

<p>Pôles relais ruraux (Xertigny, Vôge-les-Bains et Dompaire)</p>	<p>Rôle de structuration d'un bassin rural Articulation avec le Sillon Mosellan à renforcer</p>	<p>15.Améliorer la qualité urbaine 16.Maintenir et conforter l'offre en services 17.Améliorer l'accessibilité multimodale et numérique 18.Limiter les besoins de déplacements par le développement de nouvelles formes de travail, télétravail ou co-working notamment 19.Développer les pôles de services : enseignements et petite enfance, santé 20.Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population</p>
<p>Communes, bourgs et villages</p>	<p>Socle de la vie de proximité et de la citoyenneté</p>	<p>21.Maintenir les équipements et services de proximité lorsqu'ils existent, surtout dans les secteurs les plus éloignés des pôles identifiés 22.Promouvoir un e-commerce local en lien avec le vieillissement de la population</p>

2.2. Ce que dit le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Objectifs thématiques en faveur du renforcement de l'armature territoriale (Extraits du DOO liés à cette problématique)

Les objectifs thématiques du DOO en faveur du renforcement de l'armature territoriale s'observent à travers les thèmes de l'habitat, du commerce, de la mobilité, des équipements et des services. La synthèse réalisée dans ce guide approfondira plus particulièrement le premier thème (habitat) et le quatrième thème (équipements et services et numériques) et renvoie aux autres guides pour l'approfondissement de la mobilité et du développement économique.

Habitat

> **Objectif 1 : Répondre au besoin en logements tout en consolidant les pôles structurants de l'armature territoriale**

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour répondre aux besoins en logements, **cesont 5800 nouveaux logements (dont 3827 entre 2014 et 2024), qui doivent être produits sur le territoire d'ici 2030**, par la construction neuve et la remise sur le marché de logements vacants.

Définition des nouveaux logements

La « production de logements » (ou « nouveaux logements ») comprend à la fois la construction neuve, la reconquête de logements vacants et les logements issus de divisions.

NB : La production réalisée par un territoire entre 2014 et la date d'approbation du SCoT devra être retranchée des objectifs restant à produire jusqu'en 2030.

Ces objectifs de production de logements sont répartis selon les deux principes suivants :

A/ Des objectifs de production fixés à l'échelle des intercommunalités pour la période 2014-2030, répartis de la manière suivante :

- > **Communauté d'agglomération d'Épinal : 5 263 logements, dont 3 473 logements entre 2014 et 2024,**
- > **Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire) : 537 logements, dont 354 logements entre 2014 et 2024.**

B/ Des principes de répartition des logements à produire visant à consolider les pôles structurants de l'armature territoriale :

- > **50 % dans le Pôle urbain central (communes d'Épinal, Golbey et Chantraine),**
- > **19 % dans les Pôles relais urbains (communes de Mirecourt, Capavénir Vosges et Charmes),**
- > **8 % dans les Pôles relais ruraux (communes de Xertigny, la Vôge-les-Bains et Dompaire),**
- > **15 % dans les Pôles de proximité (communes de Châtel-sur-Moselle, Nomexy, Darnieulles, Uxegney, Les Forges, Deyvillers, Arches et Pouxoux),**
- > **8 % dans les villages.**

À cette fin, les stratégies intercommunales en matière d'habitat, les PLH et les PLUi-H doivent traduire géographiquement les objectifs de production de logements en respectant les principes visant à consolider les pôles structurants de l'armature territoriale. Des modulations dans la répartition des logements entre pôles structurants et les autres communes sont autorisées par secteur d'habitat (cf. *carte page suivante*) sous réserve de justifications liées à (conditions cumulatives) :

- > L'identification de difficultés faisant obstacle à la mise en œuvre des objectifs de logements dans les pôles structurants : absence d'opportunités foncières, incapacité des réseaux, ou risques naturels,
- > La prise en compte des objectifs du SCoT en matière d'accueil de nouveaux logements : niveau d'équipement et de services, bonne accessibilité par les transports en commun ou modes actifs, absence de contraintes environnementales fortes, impact faible d'une

éventuelle urbanisation sur les espaces agricoles, forestiers et naturels.

En cas d'absence de PLH, de PLUi-H ou de politique intercommunale de l'habitat, les nouveaux logements sont localisés dans les pôles structurants de l'armature territoriale définie par le SCoT. Dans les autres communes hors pôles structurants, l'offre en nouveaux logements compense strictement l'obsolescence ou la vétusté du parc existant (1,6% sur 16 ans à l'échelle des Vosges Centrales).

Des modulations dans la répartition entre les niveaux d'armature et les communes restent possibles, au sein des secteurs d'habitat. Elles sont justifiées au regard de considérations liées au niveau d'équipement et de services, à la bonne accessibilité par les transports en commun ou modes actifs, à l'absence de contraintes environnementales fortes, à l'impact d'une éventuelle urbanisation sur les espaces agricoles, forestiers et naturels.

Dans tous les cas, les documents d'urbanisme locaux doivent :

- > Préciser les modalités de production de cette offre nouvelle (voir les objectifs « Diversifier le parc de logements », « Adapter l'offre de logement aux

besoins et à la capacité financière de ses habitants », « Contenir et réduire le développement de la vacance », « Rechercher des formes urbaines économes en foncier et en énergie »),

- > Mobiliser prioritairement les zones qui offrent des capacités en renouvellement urbain ou en densification, plutôt que de réaliser des extensions urbaines (cf. les objectifs du thème habitat).

RECOMMANDATIONS

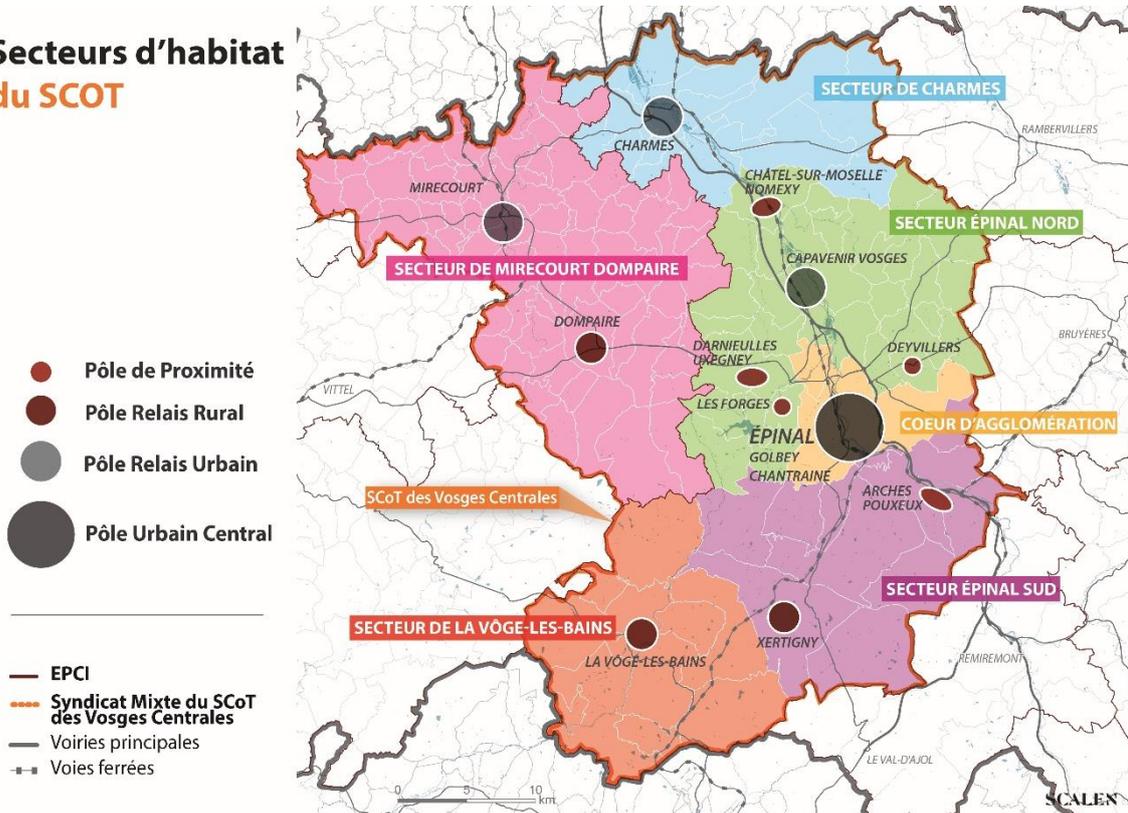
En cas d'absence de PLH, de PLUi-H ou de politique intercommunale de l'habitat, le Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, peut constituer une commission regroupant les communes du secteur habitat concerné, en vue de la mise en oeuvre du mécanisme de modulation.

Les intercommunalités sont encouragées à envisager la mise en place des documents d'urbanisme intercommunaux intégrés (PLUi- H et PLUi H-D) ainsi que des PLH ou des stratégies intercommunales en matière d'habitat.

Les intercommunalités sont invitées à mettre en place des commissions de concertation par secteur d'habitat du SCoT.

CARTE DES SECTEURS D'HABITAT

Secteurs d'habitat du SCOT



Indirectement l'Objectif 2 « Contenir et réduire le développement de la vacance », l'objectif 3 « Prioriser le renouvellement urbain sur la construction en extension » et l'objectifs 4 « Encadrer les conditions d'extension des zones d'habitat » contribuent plus indirectement à la consolidation des pôles structurants.

- > 30 % des besoins en logements devront être satisfaits par la reconquête de logements vacants avec une modulation par secteur géographique.
- > 80 % des besoins en logements devront être satisfaits dans les enveloppes urbaines existantes

La priorité sera donnée à la résorption de la vacance et au renouvellement urbain dans les centres anciens, notamment dans les Pôles relais urbains et ruraux avant d'envisager des extensions urbaines.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les objectifs concernant les zones d'activités économiques portent sur :

- **La densification des zones économiques existantes et la réhabilitation des friches avant d'urbaniser en extension (objectif 1),**
- **La localisation de l'offre en extension sur certaines zones d'activités prioritaires principalement localisées dans les communes de l'armature urbaine,**
- **L'aménagement d'un foncier et un immobilier économiques de qualité.**

Les objectifs de consommation foncière sont de 184 hectares à vocation économique en extension urbaine pour la période 2014-2030 dont 143 hectares pour les zones économiques et 41 hectares de réserves foncières des entreprises.

La répartition par intercommunalité est de

Les collectivités locales doivent aussi conditionner l'ouverture des zones à urbaniser au respect de critères qualitatifs notamment en matière d'aménagement et de desserte en transports en commun.

Le DOO définit par ailleurs des règles destinées à favoriser la diversité de l'offre et des parcours résidentiels, ainsi qu'à améliorer la qualité urbaine et du bâti.

Pour renforcer l'attractivité des centres, des pôles structurants et des bourgs, notamment en milieu rural, les communes du Pôle urbain central, des Pôles relais urbains et ruraux doivent adapter et traduire dans leurs documents d'urbanisme locaux les principes destinés à valoriser les entrées de villes et village, la lutte contre la dégradation du bâti, la reconquête des îlots dégradés, le traitement de la vacance, la redynamisation du tissu commercial. Des objectifs de densité sont à rechercher variant selon la place de la commune dans l'armature urbaine.

- 121 hectares pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal,
- 63 hectares pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

Un intérêt particulier est accordé à la promotion de l'économie circulaire au sein de bassins identifiés comme stratégiques autour des pôles structurants suivants (Cf. Guide de déploiement de l'économie circulaire) :

- Le Pôle urbain central formé par Épinal, Golbey et Chantraine,
- Les Pôles relais urbains (Mirecourt, Capavenir Vosges et Charmes),
- Le Pôle relais rural de Xertigny
- Le Pôle de proximité structurant d'Arches.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Objectif 1 polariser l'activité commerciale

Afin de maîtriser le développement commercial et de favoriser la requalification des pôles commerciaux existants, le SCoT fixe comme orientations de :

- > **Polariser l'activité commerciale au sein de l'armature commerciale en confortant des pôles commerciaux identifiés en milieu rural, périurbain et urbain,**
- > **Interdire, en conséquence, le commerce de plus de 300m² au sein de zones identifiées par le DAAC en captage de flux.**

À cette fin, les documents d'urbanisme locaux doivent :

> **Intégrer l'armature commerciale définie par le SCoT et en particulier :**

- Pour les pôles commerciaux situés en centre-ville et les pôles commerciaux de quartier : délimiter les périmètres de ces pôles.
- Pour les pôles commerciaux de rayonnement métropolitain et pôles commerciaux périphériques : intégrer les périmètres délimités par le DAAC à la parcelle.
- Pour les autres pôles commerciaux existants (hors armature) : définir précisément dans les pôles commerciaux la limite entre les activités commerciales et les autres activités (industrielles, tertiaires et commerce de gros).

> **Pour les zones de captage de flux :** interdire le commerce de plus de 300 m² dans les zones du territoire définies par le SCoT. Toutefois, un commerce de plus de 300 m² dans ces zones pourra s'y implanter si trois conditions cumulatives sont remplies :

- Si les documents d'urbanisme locaux tout en démontrant la préservation de l'armature commerciale du SCoT, ont défini la taille et les contours d'un projet commercial (accès, circulation, emprise des bâtiments, stationnement, intégration paysagère, la mixité des fonctions, etc.) et garanti la bonne articulation du projet à l'armature commerciale du SCoT. Si le projet d'implantation a été soumis pour avis à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) conformément à l'article L 752-4 du Code du Commerce. Dans le cas où la saisine émane de la commune, le Syndicat mixte du SCoT doit en être informé.
- Si la CDAC a statué favorablement sur ce projet.

(Cf. le document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC pour plus de précision sur les localisations préférentielles d'implantations commerciales et leurs conditions).

Présentation de l'armature commerciale

L'armature commerciale du SCoT des Vosges Centrales comprend deux niveaux en milieu urbain :

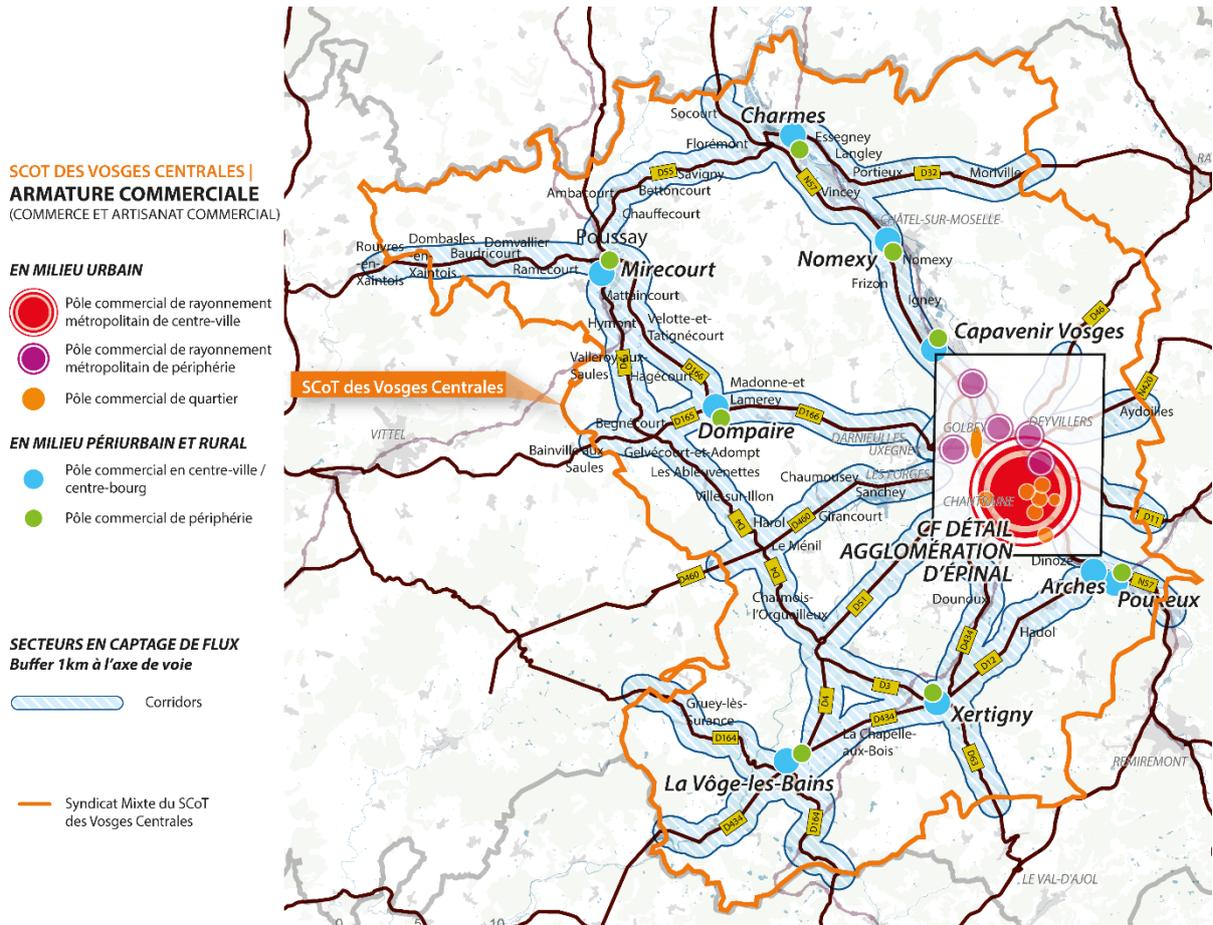
- *Les pôles de rayonnement métropolitain (de centre-ville et de périphérie),*
- *Les pôles commerciaux de quartier.*

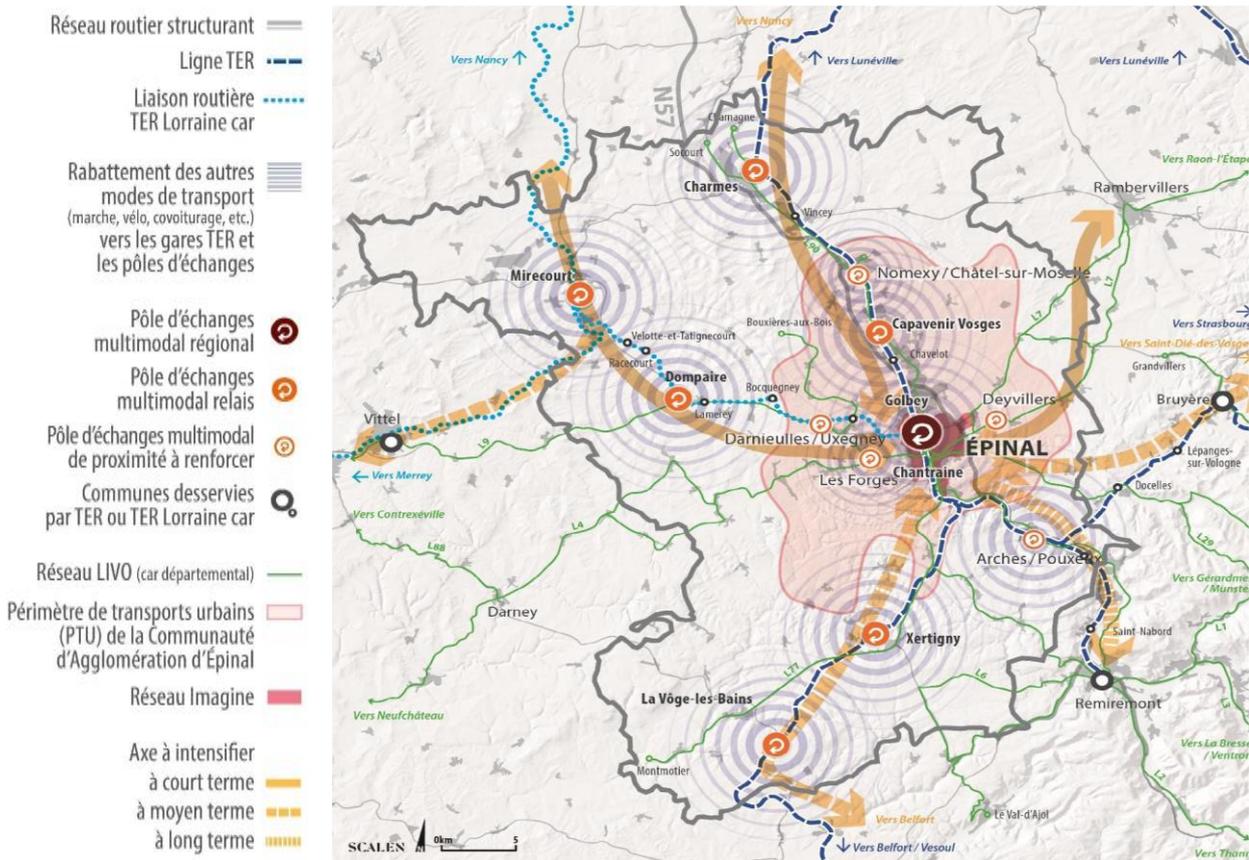
Elle comprend aussi deux niveaux d'armature en milieu périurbain et rural :

- *Les pôles de centre-ville ou centre-bourg,*
- *Les pôles commerciaux de périphérie.*

Sur les principales artères routières du territoire, des zones de captage de flux ont été définies où, afin de conforter les pôles de l'armature commerciale et éviter le mitage des entrées de villes et de bourg, les projets commerciaux de plus de 300m² sont en principe interdits.

L'ARMATURE COMMERCIALE ET LES ZONES DE CAPTAGE DE FLUX





MOBILITES

En matière d'offre de transports collectifs, le DOO établit des principes permettant de conforter l'armature territoriale par le biais de ses réseaux structurants et de ses pôles d'échange :

- S'appuyer sur l'axe ferré comme colonne vertébrale de l'intermodalité,
- Intensifier le développement des lignes interurbaines en lien avec les pôles relais et de proximité,
- Développer l'offre de transports en commun en appui de la desserte des centres-bourgs et des villages,
- Adapter la desserte des transports en commun sur les axes périurbains les plus densément peuplés.

Il définit également des orientations pour renforcer l'articulation urbanisme-mobilité, en densifiant dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs (gares, lignes structurantes du pôle urbain central...).

Exemples d'orientations différenciées, pôle :

- **Pôle urbain central** : Poursuivre le développement du pôle d'échange multimodal de la gare, veiller à l'évolution de la pression du stationnement à long terme ...
- **Pôle relais urbains** : Mieux traiter l'interface entre les gares et le réseau urbain de transports, améliorer les conditions de cheminement des modes actifs (marche à pied, vélo...),
- **Pôle relais ruraux** : Améliorer le niveau de services et d'information en gare, favoriser le covoiturage,
- **Pôle de proximité** : Anticiper les besoins futurs en stationnement, développer des boutiques mobiles et les consignes automatisées dans les gares et les lieux fréquentés (ex: gares, maisons des services aux publics, maisons médicales...).

ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET NUMÉRIQUE

Objectif 1 : Organiser l'offre d'équipements et de services et conforter le maillage existant

En cohérence avec l'armature territoriale et le maillage existant d'équipements et de services, le DOO fixe comme orientations de :

A/ Conforter l'armature territoriale et les solidarités au sein des bassins de vie en organisant le maillage d'équipements et de services structurants en tenant compte des fonctions et des services des différents niveaux de l'armature territoriale, par :

- > Le maintien et le renforcement de l'offre existante, notamment l'offre commerciale dans les centres-villes des pôles structurants,
- > Favoriser la mise en réseau des services,
- > Améliorer l'accessibilité multimodale des pôles structurants, y compris numérique.

B/ Organiser l'implantation de nouveaux équipements selon les différents niveaux de l'armature territoriale définie dans le SCoT et/ou précisés par l'intercommunalité, et en proximité des nouveaux secteurs d'habitat.

À ce titre, les documents d'urbanisme locaux doivent :

- > Veiller à maintenir et renforcer l'offre d'équipements et de services publics et privés présente sur leur territoire selon les principes précités,

- > Mettre en œuvre les prescriptions spécifiques relatives aux implantations et à la desserte en transports collectifs et aux mobilités alternatives (cf. Schéma guide de la mobilité).

RECOMMANDATIONS

A/ Les collectivités locales sont encouragées à mettre en place une réflexion de type « schéma de services » à l'échelle intercommunale ou supra-communale, sur les équipements et services de proximité (scolaire, services de santé et troisième âge, services administratifs, etc.) pour préciser les besoins tout en respectant les principes du SCoT (équilibre entre l'offre au sein des bassins de vie et par niveau d'armature).

Dans ce cadre, les intercommunalités et les communes peuvent s'appuyer sur les analyses, les projections du SCoT et les enjeux de programmation pré-identifiés.

B/ Le SCoT recommande, pour les projets d'établissements recevant du public (enfants et personnes âgées notamment), de prendre en compte l'impact de la pollution atmosphérique générée par les trafics routiers, en termes de choix d'implantation, de conception et de rénovation.

3. Vers la mise en œuvre du SCoT

3.1 Mobiliser les partenariats impliqués dans la dynamique de l'armature

Le Syndicat du SCoT poursuivra son accompagnement à la mise en œuvre du Schéma, notamment au travers d'un appui politique et technique.

Pour repositionner le territoire vers une stratégie de coopération efficiente, il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences et les politiques de l'ensemble des acteurs-clés de l'aménagement territorial dans une approche convergente.

La politique de l'habitat, les politiques liées à la mobilité, à l'économie, ou bien encore au tourisme, vont ainsi pouvoir connaître un nouveau souffle, en reconnaissant les initiatives de chacun des acteurs locaux (politiques liées à la gestion des friches et des zones économiques, démarche TEPCV et création de postes d'ingénierie, démarche BIMBY, etc.).

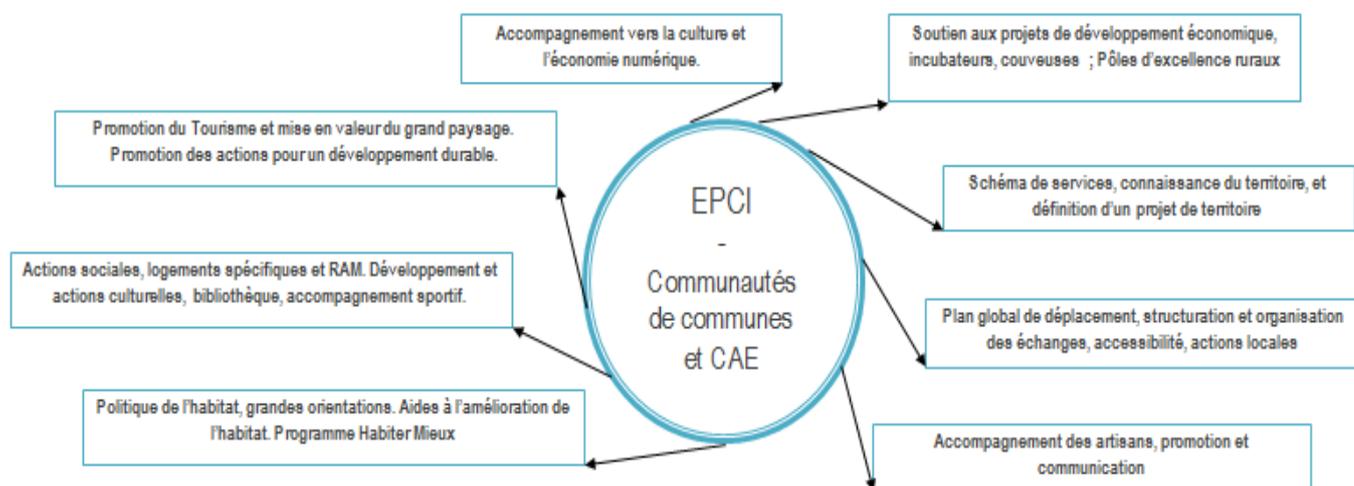
- **Les deux EPCI des Vosges Centrales : la CAE et la CCMD**

Une relation plus étroite doit être établie entre les acteurs « cadres » (État, Département, Région, Syndicat du SCoT) et les acteurs

opérationnels (autres collectivités), dans la mesure où les premiers attendent fortement la formulation de projets d'ensemble, et les seconds un accompagnement et une reconnaissance des projets locaux.

L'expérience montre le foisonnement des projets portés par les collectivités, mais la fragmentation de l'ancienne organisation intercommunale conduisait à un manque de coordination voire la méconnaissance des projets des uns et des autres. La réforme intercommunale crée les conditions favorables pour mieux intégrer tous ces projets. La grande taille de la nouvelle Communauté d'Agglomération d'Épinal lui permettra de répondre à cette problématique, avec une seule entité fédératrice, sans perdre de vue les spécificités et dynamiques locales.

Les EPCI ont constitué jusque-là les chevilles ouvrières des politiques sectorielles. Les évolutions de leurs périmètres, concomitantes avec l'élaboration du SCoT, permettront de situer les actions publiques « à la bonne échelle » et de valoriser des pratiques intéressantes sur le territoire (faire remonter les « bonnes expériences » de chacun).

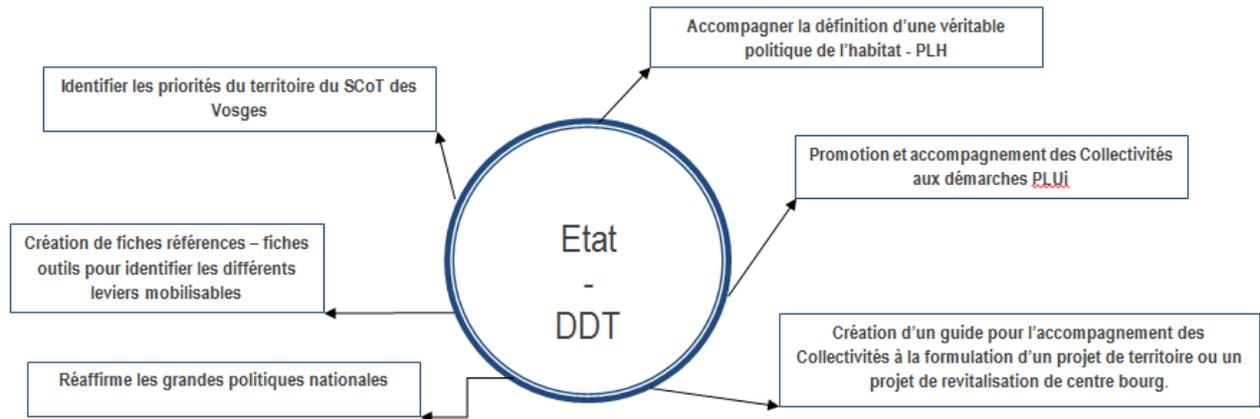


• **L'ÉTAT – DDT (Direction Départementale du Territoire)**

L'État est un acteur majeur en matière de politique du logement. Il est un partenaire important en ce qui concerne la politique de revitalisation des centre-bourgs, en cohérence avec la politique portée par la

Région, le Département et l'EPFL, et la définition de politiques sectorielles.

La consolidation des polarités des Vosges Centrales identifiées par le SCoT passe donc aussi par la mise en cohérence avec cette politique d'intervention sur les Centres-Bourgs, l'accompagnant dans le cadre d'appels à projet définissant des critères pour faire émerger de véritables projets.

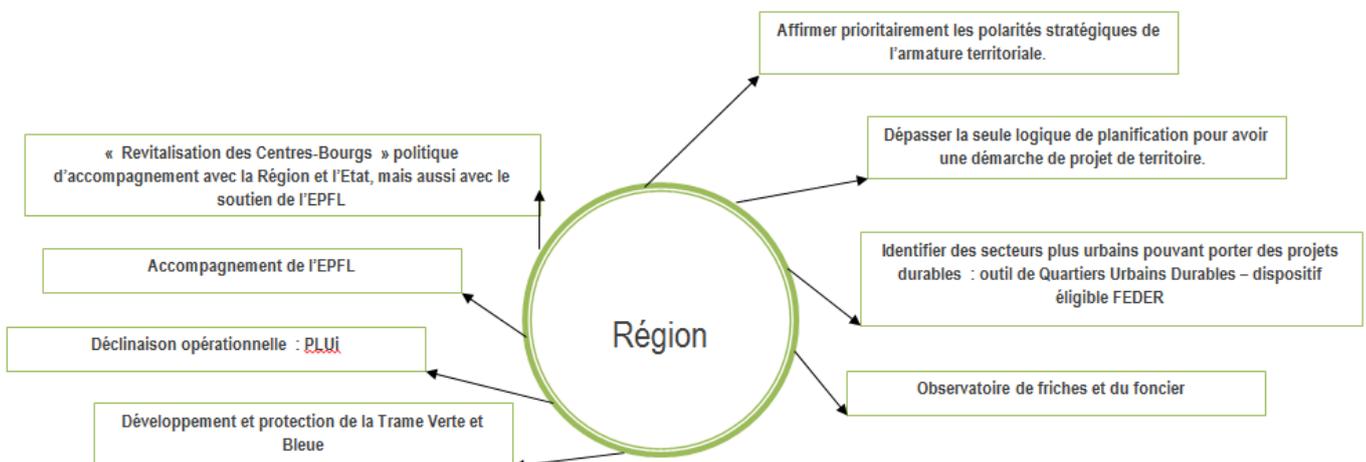


▪ **La Région Grand Est**

La compétence régionale d'aménagement du territoire devrait l'orienter aussi plus particulièrement vers la consolidation des centralités de tous niveaux notamment lors de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET).

Redéfinir l'armature territoriale pour considérer la dimension « fonctionnelle »,

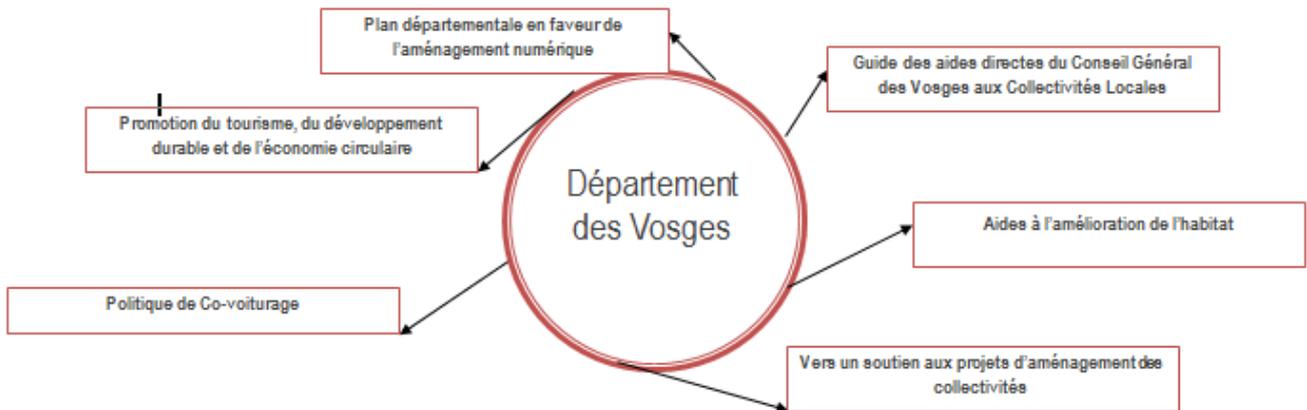
réelle des territoires est un objectif régional important. Un des premiers objectifs est aussi de pouvoir réduire les consommations foncières grâce notamment au Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et en s'appuyant notamment sur un observatoire régional des friches et du foncier. Elle devra aussi renforcer son positionnement dans certaines compétences qui lui sont remontées plus exclusivement avec la loi NOTRe (Mobilité, Économie, Tourisme...).



▪ Département des Vosges

L'objectif du Département est de maintenir le tissu économique et social existant mais aussi d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités : la formulation de projets intercommunaux cohérents à cette échelle est déterminante.

Le département des Vosges souhaite recentrer ses priorités autour de trois axes majeurs : l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens et les équilibres territoriaux. Les futures opérations devront pouvoir rentrer dans le cadre de la nouvelle politique du Département (approche transversale – habitat, énergie, commerce, mixité sociale et générationnelle, valorisation paysagère, mobilités douces, etc.).



3.2 Mettre en œuvre les bassins de solidarités

En complément des objectifs et des prescriptions du SCoT en matière d'organisation de l'armature et des bassins de vie, les acteurs des politiques territoriales sont encouragés à ancrer les solidarités territoriales au sein de bassins fonctionnels.

Ces bassins ont été définis selon la méthodologie Inddigo. Ils s'organisent autour des pôles relais urbains et ruraux du territoire des Vosges Centrales. Au sein de ces bassins de vie, les pôles de proximité jouent un rôle plus local à travers la mise à disposition de services plus quotidiens. Les cartes suivantes présentent des contours de bassins définis sur des logiques d'accessibilité aux services :

les bassins correspondent à un périmètre d'accessibilité de 20 voire 30 minutes au pôle intermédiaire par un mode de déplacement motorisé.

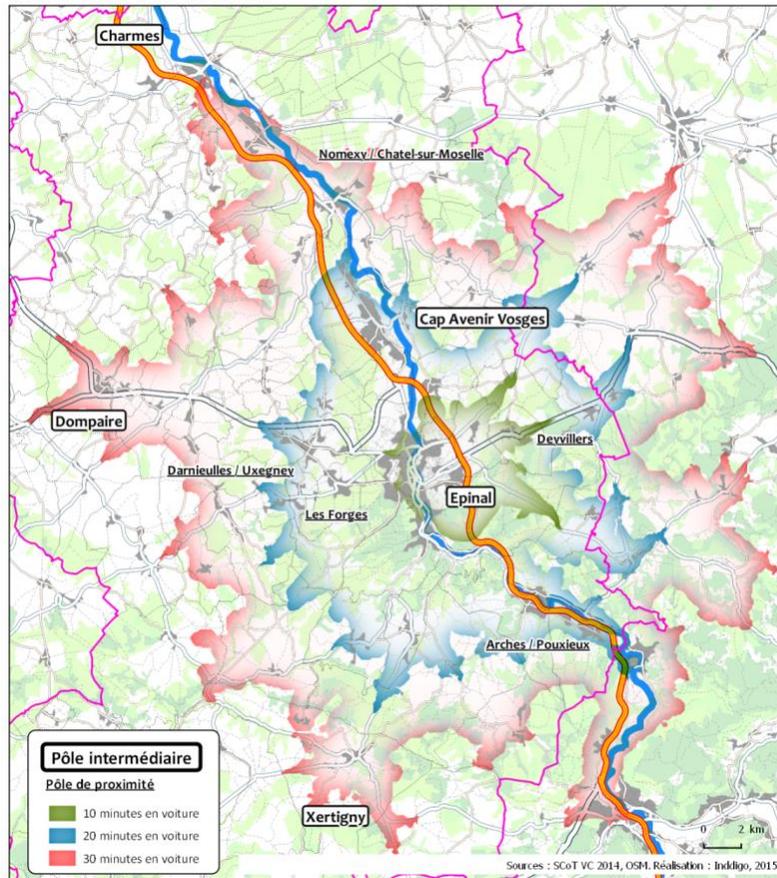
Par ailleurs, les bassins de vie fonctionnels sont organisés autour d'une sélection d'équipements dits « Clé de voûtes ». Il s'agit des équipements publics essentiels générant un effet d'entraînement positif de locomotive sur l'offre globale de services, de commerces et d'équipements :

Pôles relais	Pôles de proximité
Lycées généraux / collèges	Écoles maternelles et primaires / crèches
Établissements de santé, maison de retraite	Postes ou relais de poste
Maisons de services publics	Bibliothèque / piscines non couvertes
Salles de spectacle / cinéma / théâtre / piscine couverte	Amélioration des cœurs de village
Aménagement de centre-bourg	Espaces numériques publics
Pôles d'échange multimodaux transports)	

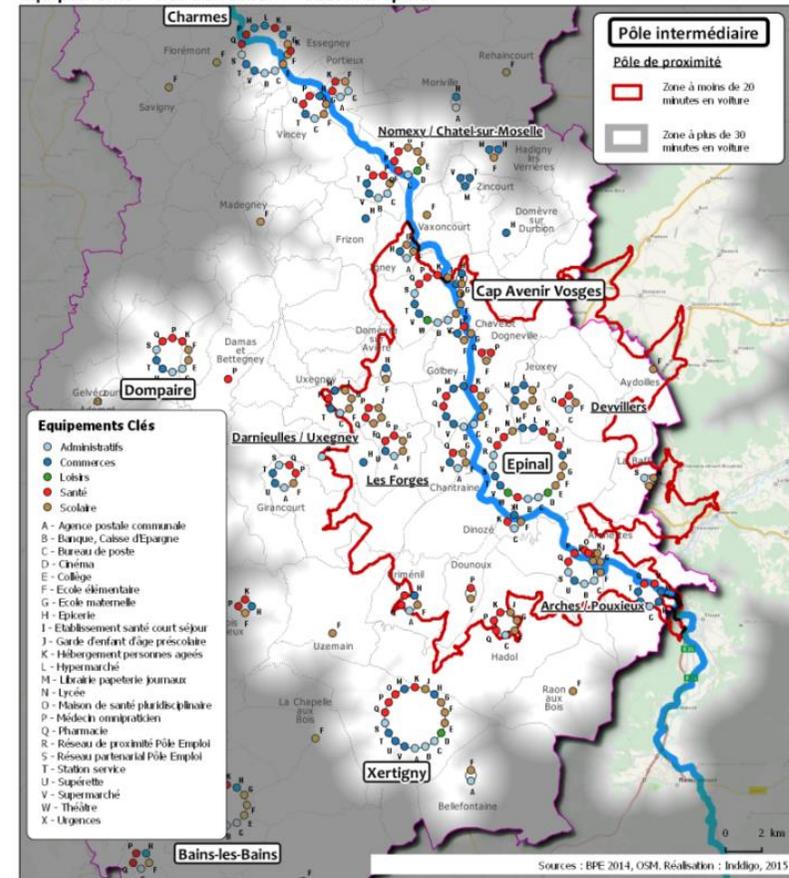
Les équipements considérés comme « clés de voûtes » ont été définis dans chaque bassin de manière à identifier les équipements les plus structurants pour « la vie de tous les jours », dans l'idée des bassins de vie fonctionnelle et des conditions d'accessibilité fondamentales.

Bassin D'Épinal

Accessibilité - Bassin d'Épinal

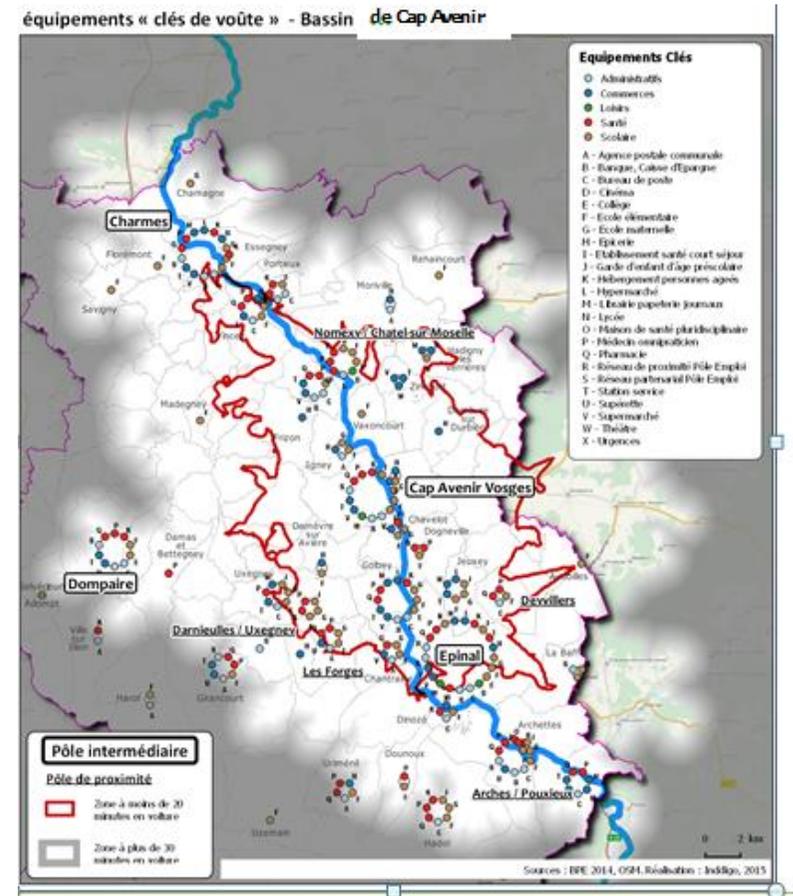
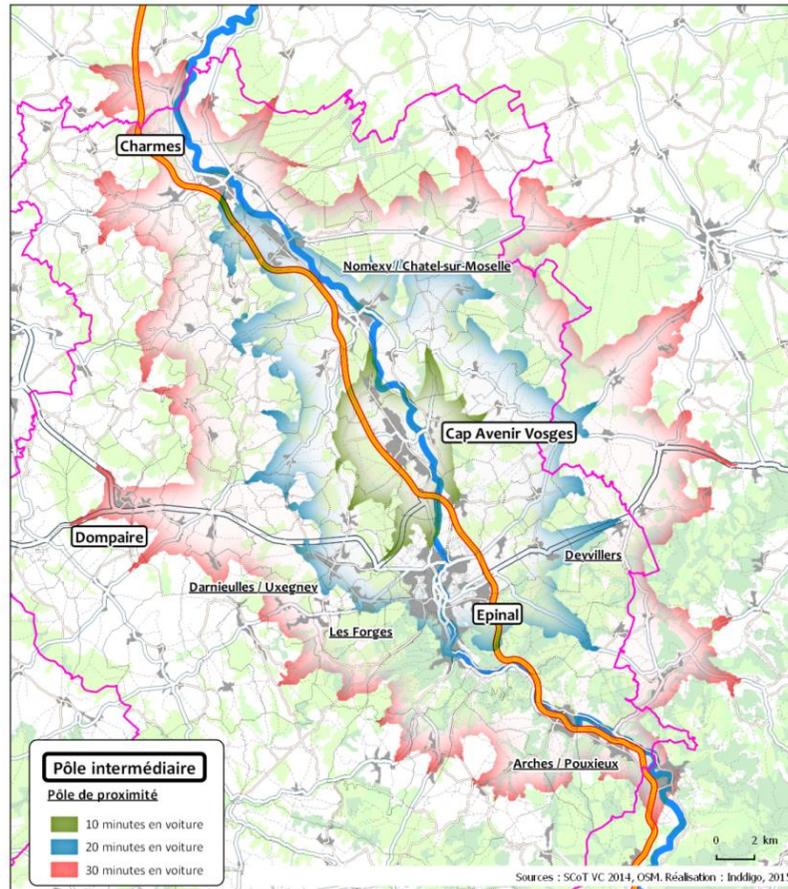


Equipements « clés de voûte » - Bassin d'Épinal



La Ville d'Épinal est naturellement bien pourvue pour l'ensemble des équipements « clés de voûte ». En revanche, ces derniers ne sont pas facilement accessibles à l'ensemble des habitants du bassin de vie compte-tenu des contraintes d'accès à la ville-centre.

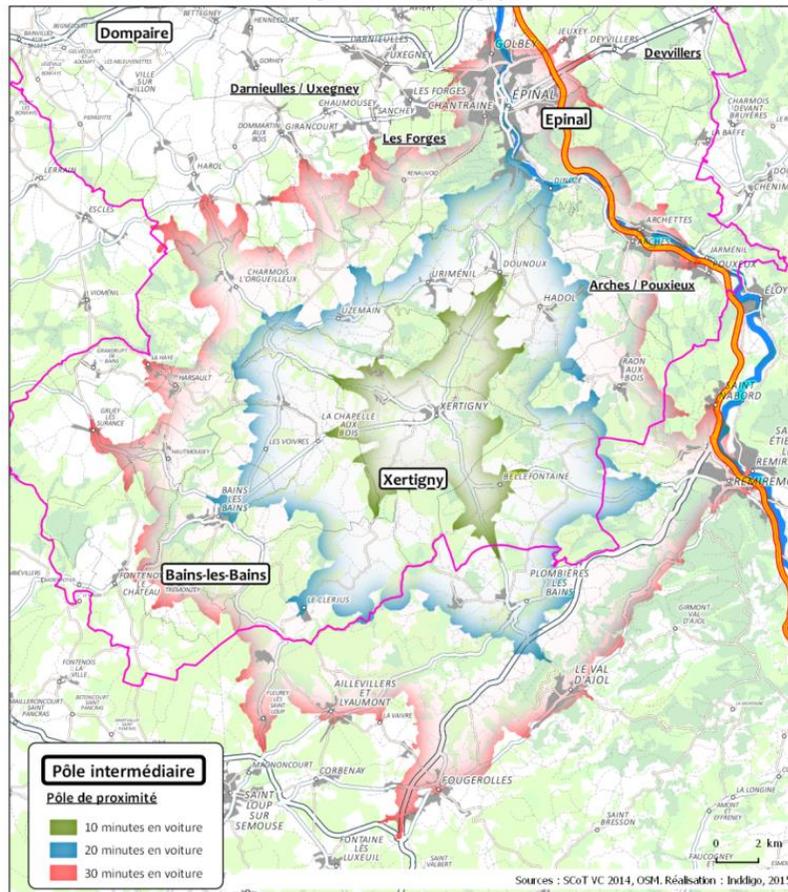
Bassin de Capavenir Vosges



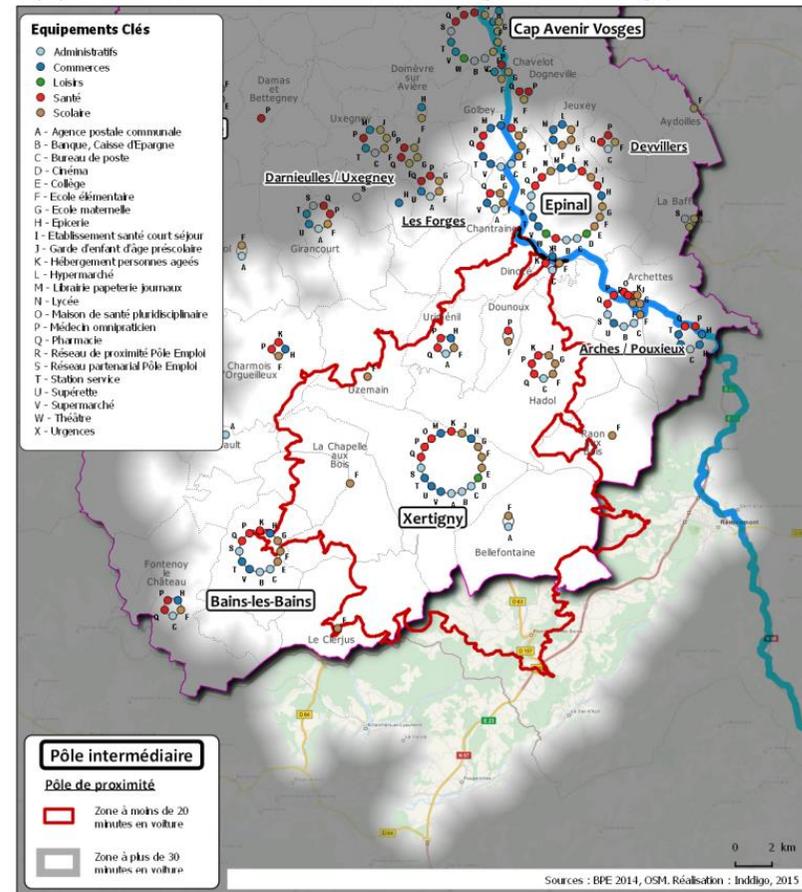
Le pôle relais urbain de Capavenir Vosges offre un éventail très diversifié d'équipements-clés : poste, banques, Pôle Emploi, plusieurs supermarchés et épiceries, station-service, écoles maternelle / primaire / collège, plusieurs pharmacies, un théâtre, ... En revanche, Capavenir Vosges ne dispose pas d'une maison de santé, ce qui pourrait constituer une carence pour structurer l'offre des communes environnantes. Toutefois, l'offre d'Épinal est très accessible par la voie rapide. Il s'agit par ailleurs de rester vigilant sur l'implantation / l'extension de grandes ou moyennes surfaces commerciales pour ne pas déséquilibrer le commerce traditionnel.

Bassin de Val de Vôge autour de Xertigny

Accessibilité - Bassin de Val de Vôge autour de Xertigny



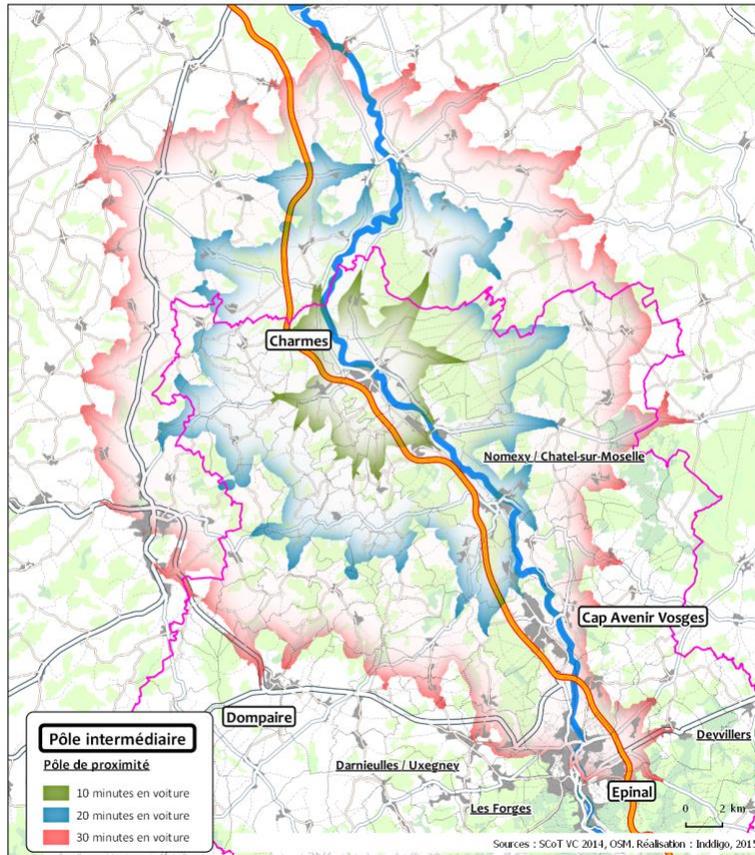
équipements « clés de voûte » - Bassin de Val de Vôge autour de Xertigny



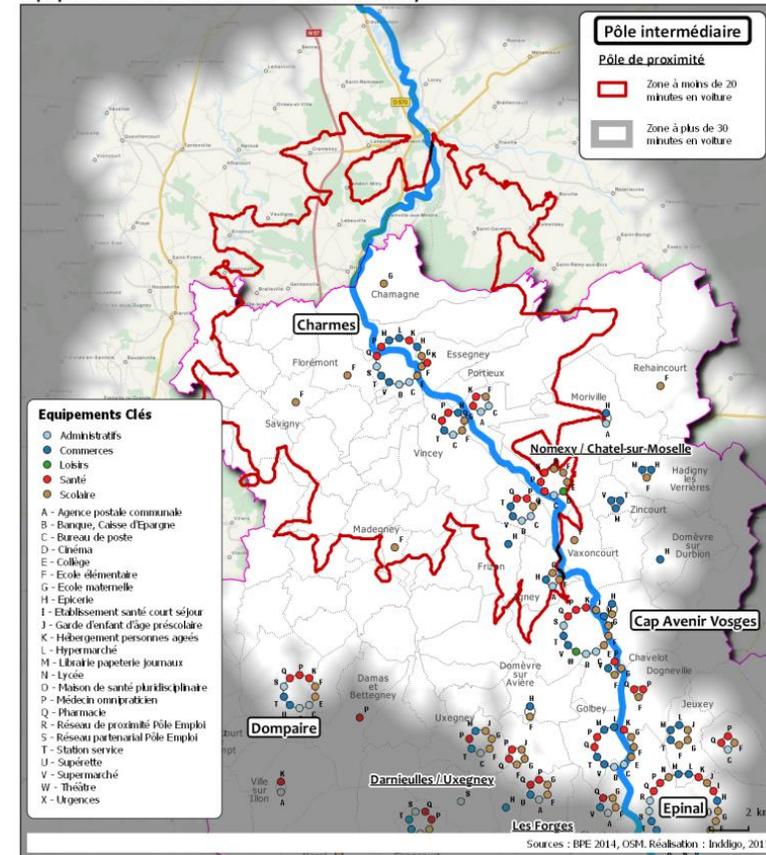
Xertigny offre un éventail très diversifié d'équipements-clés : poste, banques, Pôle Emploi, un supermarché / une supérette et une épicerie, station-service, écoles maternelle / primaire / collège, plusieurs pharmacies, un cinéma, ... Ce pôle relais rural doit être conforté dans son rôle serviciel au sein de son bassin de solidarité.

Bassin de Charmes

Accessibilité - Bassin de Moyenne Moselle



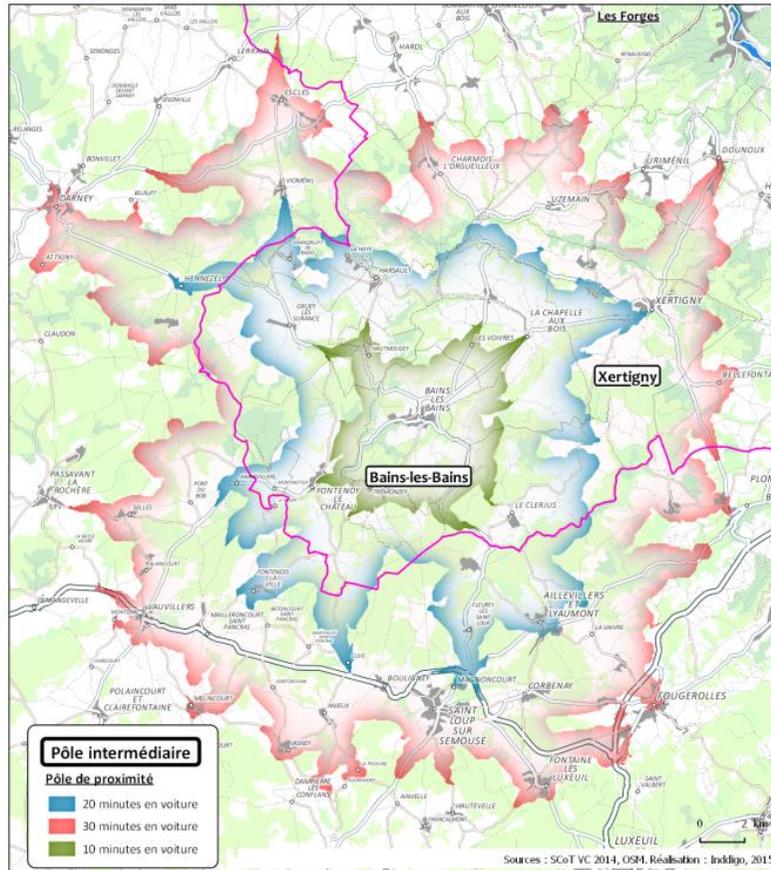
Equipements « clés de voûte » - Bassin de Moyenne Moselle



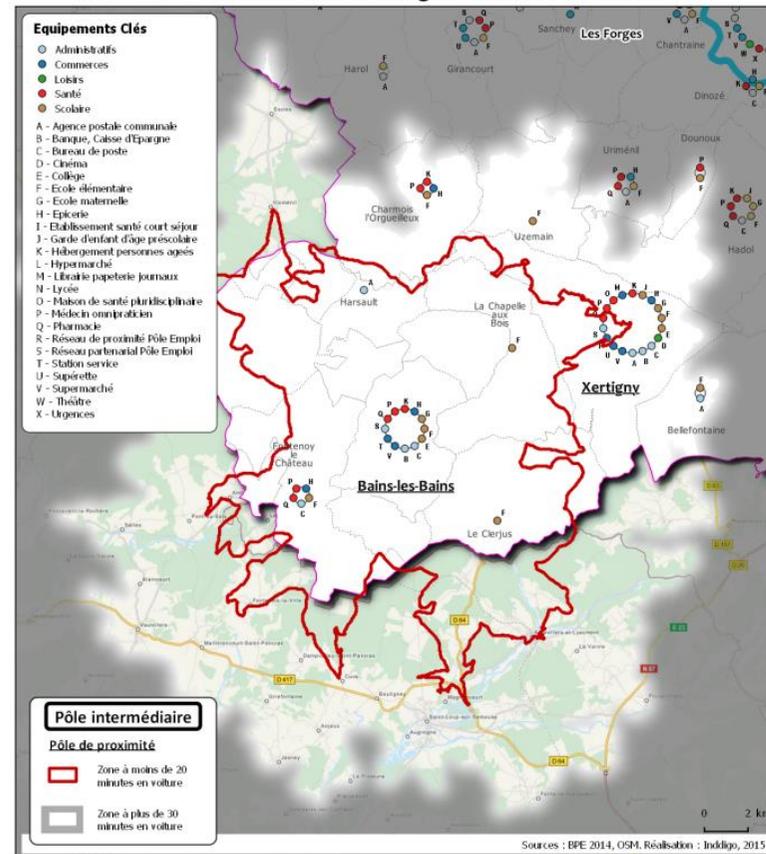
Le pôle relais urbain de Charmes offre un éventail très diversifié d'équipements-clés : poste, banques, Pôle Emploi, plusieurs supermarchés et un hypermarché, station-service, écoles maternelle / primaire / collège, plusieurs pharmacies, un projet de maison de santé ... Un besoin en offre culturelle peut néanmoins être relevée, ainsi qu'un besoin de conforter l'offre multi-accueil à destination de la petite enfance. Enfin, il convient d'être vigilant sur l'implantation / l'extension de grandes ou moyenne surface pour ne pas déséquilibrer le commerce traditionnel.

Bassin de La Vôge-les-Bains

Accessibilité - Bassin de Val de Vôge autour de Bains les Bains



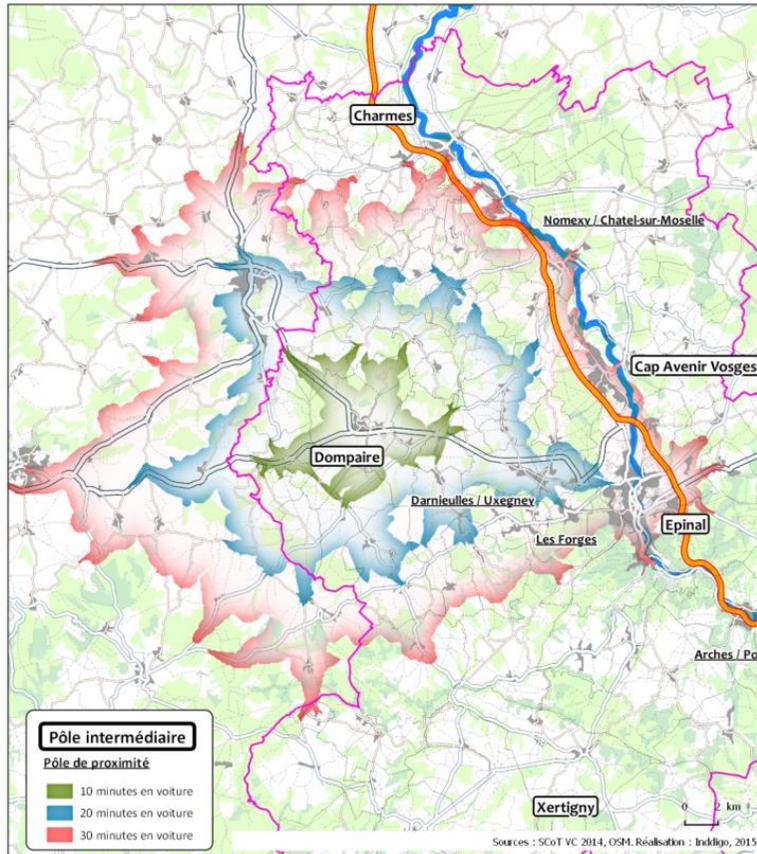
Offre de service - Bassin de Val de Vôge autour de Bains les Bains



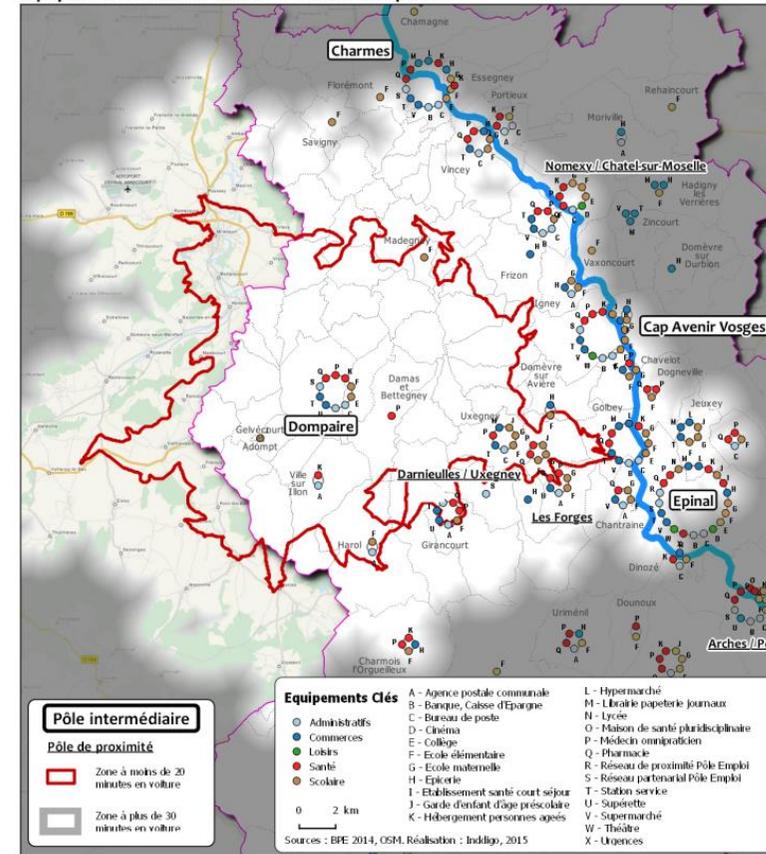
Le pôle relais rural de La Vôge-les-Bains dispose de bon nombre d'équipements-clés : poste, banques, Pôle Emploi, un supermarché et une épicerie, station-service, écoles maternelle / primaire / collège, une pharmacie, un cinéma ... En revanche, il ne dispose pas d'une maison de santé, ce qui pourrait constituer une carence pour structurer l'offre des communes alentours.

Bassin du Secteur de Dompaire

Accessibilité - Bassin dompairois



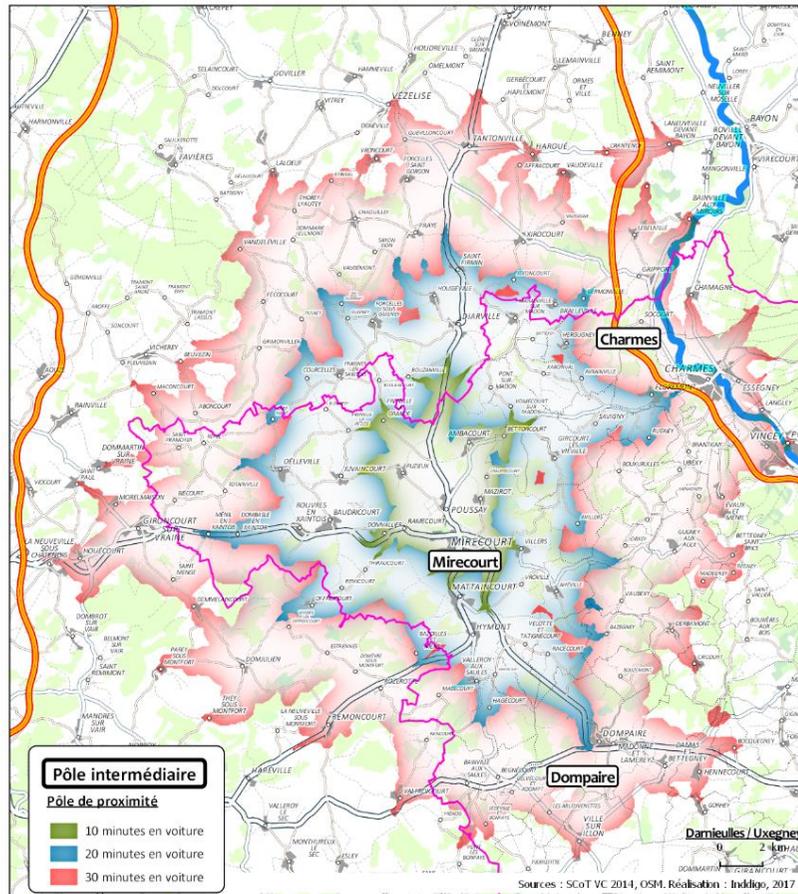
Equipements « clés de voûte » - Bassin dompairois



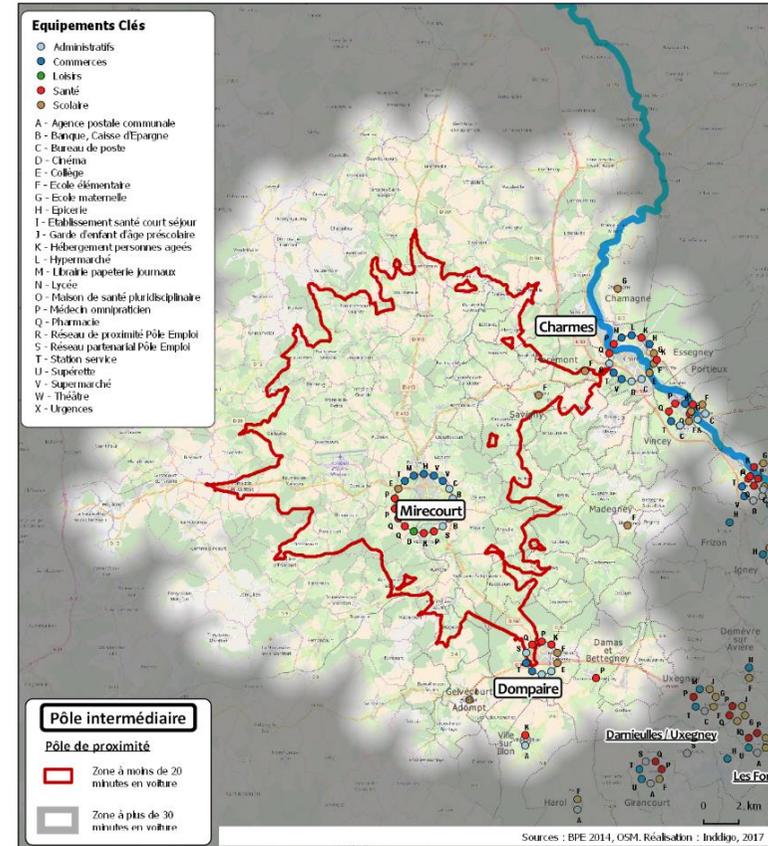
Le pôle relais rural de Dompaire dispose de bon nombre d'équipements-clés : poste, banques, Pôle Emploi, une supérette, une station-service, une école primaire / collège, une pharmacie, ... En revanche, il ne dispose pas d'une maison de santé. Néanmoins la présence d'une maison de Santé à Girancourt, peut permettre aux deux communes de s'inscrire dans un réseau de solidarité et de complémentarité. Par ailleurs, Il a été constaté également l'absence d'équipement culturel autre que la salle polyvalente

Bassin du Secteur de Mirecourt

Accessibilité - Bassin de Mirecourt



équipements « clés de voûte » - Bassin de Mirecourt



Mirecourt offre un éventail diversifié d'équipements clés : Poste, banques, Pôle Emploi, plusieurs supermarchés et épiceries, station-service, écoles maternelle / primaire / collège/ lycée, cinéma, musée, plusieurs pharmacies et des établissements de santé, etc. Cependant ces équipements ne sont pas toujours accessibles par toutes les communes de son bassin de vie.

3.3. Revitalisation des centres-bourgs : Extrait du guide de la DREAL Midi-Pyrénées

La DREAL Midi-Pyrénées a élaboré en 2011 le guide « *Connaître pour agir, Guide méthodologique pour appréhender les conditions de revitalisation des centres-bourgs* ». Ce guide fait référence à plusieurs stratégies opérationnelles transposables aux centralités des Vosges, citées ci-après.

- **La création d'une centralité ou la mise en réseau des lieux supports de pratiques collectives**

« Il s'agit d'écrire une nouvelle page de l'histoire du bourg en donnant à voir un lieu de référence ou un espace qui compte au sein de la commune. L'enjeu qui porte l'action est d'affirmer la capacité du bourg à capter, fédérer, accueillir des pratiques, tirer parti des rythmes et des différentes formes de fréquentation qu'il connaît selon les temporalités. Cette ambition se révèle notamment lorsque le village ancien se tient dans l'angle mort du développement, alors même que la fonction résidentielle du territoire s'affirme. Elle apparaît encore lorsque le développement de la commune s'est éclaté en de multiples pôles ».

« Les stratégies s'organisent autour de deux objectifs :

- la concentration des interventions sur le cœur de bourg, notamment ses espaces publics, celui-ci devant porter la fonction et l'image du bourg, - la mise en réseau des composantes de la commune, le bourg constituant un des lieux qui compte, dans un maillage à établir entre les différents pôles comme les écoles, l'espace commercial, la zone d'activités, la plaine des sports, les ensembles d'habitation. »

L'intensification et la qualité du cœur de bourg pour affirmer une nouvelle ruralité

« Le cœur de bourg [...] est un lieu à fort potentiel qui a une fonction structurante à jouer au sein de l'armature du territoire notamment pour rendre crédible le resserrement urbain, soit proposer un point d'appui du développement durable. En ce sens, c'est un espace de projet qui demande attention : les interdépendances entre le bourg-centre, sa périphérie au sein de l'espace communal et les communes associées doivent faire l'objet d'une grande vigilance, à l'exemple de l'habitat et des activités. »

Deux actions concomitantes sont essentielles :

1. L'affirmation du cœur de bourg passe par la consolidation des usages et des pratiques, des fonctions économiques, commerciales, de l'habitat. Elle prend appui aussi sur l'élargissement des offres de services, le rayonnement des équipements sociaux, culturels ou de loisirs, la promotion de nouvelles pratiques, associées à de nouvelles offres de déplacement et de maillage des espaces ou équipements.
2. Une grande vigilance pour éviter les processus de desserrement du tissu urbain au sein de l'espace communal doit être maintenue. Il s'agit ici de veiller à la qualité des continuités urbaines et de déplacements, à la mise en lien des fonctions. L'installation de nouvelles fonctions hors du bourg (commerces, collège, lotissements...) peut parfois amener à enjamber sinon à dévitaliser le bourg.

- **La régénération des sites décrochés : une attractivité à refonder, des modes de faire à renouveler**

«L'inscription de l'action sur le bourg demande à être déployée dans une démarche territoriale élargie :

1. La prise en compte des interactions entre les différentes fonctions du bourg. À titre d'exemple, la déqualification de l'habitat ne tient pas seulement à l'inadéquation des produits logements ou aux carences des stratégies patrimoniales (solvabilité, paupérisation...). Il faut considérer les mécanismes et les leviers qui soutiennent l'action sur le logement et donnent l'envie d'habiter dans le bourg : commerces, stationnement et circulations, équipements, offre de services, espaces publics.... Bref, l'action sur le logement ne peut être menée seule. Elle s'affirme et prend son sens lorsqu'elle est soutenue et relayée par d'autres leviers.

2. L'attractivité et les jeux de concurrence entre les différents segments qui composent les offres, notamment s'agissant de l'habitat et des fonctions commerciales. Une telle approche met en évidence que le bourg n'est pas le seul enjeu : d'autres composantes du territoire sont elles aussi décrochées et soumises à un processus de déqualification. Elles demandent à être intégrées dans une démarche d'ensemble.»

